

METTRE EN ŒUVRE LES
OBJECTIFS DU
MILLÉNAIRE POUR LE
DÉVELOPPEMENT :
NOTRE OBLIGATION
ENVERS LES DROITS DE
LA PERSONNE

Ottawa, les 8 et 9 juin 2005



Droits et Démocratie
Rights & Democracy

Centre international des droits de la personne et du développement démocratique
International Centre for Human Rights and Democratic Development

Droits et Démocratie

1001, boul. de Maisonneuve Est, Bureau 1100

Montréal (Québec) H2L 4P9 Canada

Tél. : (514) 283-6073 / Téléc. : (514) 283-3792

Courriel : dd-rd@dd-rd.ca

Site Web : www.dd-rd.ca

Créé par une Loi du Parlement en 1988, Droits et Démocratie (Centre international des droits de la personne et du développement démocratique) est un organisme canadien non partisan qui a le mandat de promouvoir, d'appuyer et de défendre, à l'échelle internationale, les droits de la personne et le développement démocratique, tels que définis dans la Charte internationale des droits de l'homme des Nations Unies. En partenariat avec la société civile et les gouvernements au Canada et à l'étranger, Droits et Démocratie met en œuvre et soutient des programmes visant à renforcer les lois et les institutions démocratiques, principalement dans les pays en développement.

© Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, 2005.

Toute citation du présent texte est permise à condition que l'origine en soit mentionnée et qu'un exemplaire où elle apparaît soit fourni à Droits et Démocratie.

Coordination du projet : Razmik Panossian, Directeur des Politiques, Programmes et planification, Droits et Démocratie.

Rédaction et traduction : Les Éditions de Congrès: Infolink

Production : Anyle Coté, Agente, Événements spéciaux et Publications, Droits et Démocratie

TABLE DES MATIÈRES

Premier jour	7
Mot de bienvenue	7
<i>Jean-Louis Roy, président de Droits et Démocratie</i>	7
Discours d'ouverture	8
<i>Stephen Lewis, envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le VIH/sida en Afrique</i>	8
Première séance plénière – Droits de la personne et OMD : un point de vue international	12
<i>Présidente : Huguette Labelle, chancelière, Université d'Ottawa</i>	12
<i>Carol Welch, coordonnatrice, Campagne du Millénaire de l'ONU</i>	13
<i>Patrick van Weerelt, conseiller principal en droits de l'homme, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)</i>	14
<i>Bertrand Ramcharan, ancien sous-commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies</i>	16
Questions et discussion	18
Présentation au déjeuner	20
<i>Président : Razmik Panossian, directeur des Politiques, des programmes et de la planification, Droits et Démocratie</i>	20
<i>Walter Reid, directeur du Programme Évaluation des écosystèmes pour le nouveau millénaire</i>	20
Questions et discussion	23
Première table ronde – Études de cas nationaux : succès et difficultés à surmonter	24

<i>Présidente : Lydia Hwitsum, membre du conseil d'administration de Droits et Démocratie</i>	24
<i>Représentante de la Chine : Sharon Hom, directrice générale, Human Rights in China</i>	24
<i>Représentant du Brésil : Luis Fernandes de Lara Resende, Institut de recherches économiques appliquées</i>	26
<i>Représentant du Bangladesh : Kamal Hossain, avocat principal, Cour suprême du Bangladesh</i>	28
<i>Représentante de la Bolivie : Beatriz Muriel, économiste principale, Grupo Integral</i>	28
<i>Représentant de la Bolivie: Carlos Antonio Carrasco, ambassadeur de la Bolivie au Canada</i>	29
<i>Représentant du Mali : Tiébilé Dramé, ancien ministre des Affaires étrangères du Mali</i>	29
<i>Représentant du Mali: Mamadou Bandiougou Diawara, ambassadeur du Mali au Canada</i>	30
Questions et discussion	30
Mot de la fin	35
<i>Claire L'Heureux-Dubé, ancienne juge, Cour Suprême du Canada</i>	35
<i>Gerry Barr, président-directeur général, Conseil canadien pour la coopération internationale</i>	35
Deuxième jour	39
Allocution inaugurale	39
<i>Jean-Louis Roy, président, Droits et Démocratie</i>	39
<i>Ablassé Ouedraogo, conseiller en chef du président, Banque africaine de développement</i>	39
Deuxième séance plénière – Solutions de remplacement à la coopération internationale	42
<i>Président : Stephen Baranyi, chercheur principal en prévention des conflits, l'Institut Nord-Sud</i>	42
<i>Arjun Sengupta, expert indépendant de l'ONU sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté</i>	42
<i>Sigrun Skogly, maître de conférences, Faculté de droit de l'Université de Lancaster</i>	43

<i>Asbjorn Løvbraek, conseiller principal, Agence norvégienne pour le développement international (NORAD)</i>	45
<i>David Moloney, Vice-président, Direction générale des politiques, Agence canadienne de développement international (ACDI)</i>	46
Questions et discussion	47
Mobiliser les Canadiens et les Canadiennes : une perspective intersectorielle sur la mise en œuvre des OMD	49
<i>Présidents : Wayne MacKay, président du conseil d'administration de Droits et Démocratie Razmik Panossian, directeur des Politiques, des programmes et de la planification de Droits et Démocratie</i>	49
Déjeuner-causerie : Mobiliser les partis politiques	49
<i>Aileen Carroll, ministre de la coopération internationale</i>	49
<i>Helena Guergis, critique en matière de coopération internationale, Parti conservateur du Canada</i>	50
<i>Gilles Duceppe, chef du Bloc québécois</i>	51
<i>Jack Layton, chef du Nouveau Parti Démocratique (NPD)</i>	51
<i>Jim Harris, chef du Parti vert</i>	52
Mobiliser le secteur privé	53
<i>Adine Mees, présidente-directrice générale, Canadian Business for Social Responsibility</i>	53
<i>Ed Broadbent, député du NPD et ancien président de Droits et Démocratie</i>	56
Questions et discussion	57
Mobiliser la société civile	60
<i>Mary Corkery, directrice, KAIROS</i>	60
<i>Roy Culpeper, président, Institut Nord-Sud</i>	61
<i>Anna Nitoslawska, gestionnaire des programmes internationaux, Congrès du travail du Canada (CTC)</i>	62
Questions et discussion	64
Conclusion	66

PREMIER JOUR

Mot de bienvenue

Jean-Louis Roy, président de Droits et Démocratie

M. Jean-Louis Roy souhaite la bienvenue à tous les participants et participantes venus des quatre coins du pays et du monde et les remercie de leur participation à la conférence annuelle de Droits et Démocratie.

Alors que cette conférence se déroule dans un des pays les plus riches du monde, des centaines de millions d'autres gens passeront la journée à lutter contre l'extrême pauvreté, à chercher de la nourriture, de l'eau et des installations sanitaires, et à tenter d'avoir accès à des services de santé et à des médicaments. Certains réussiront à passer la journée; d'autres non. Toutes ces personnes subiront une forme ou une autre de discrimination. Toutes seront privées de leurs droits sociaux et économiques fondamentaux : la nourriture, l'eau, les services de santé, les médicaments, les écoles, le logement, l'emploi, la reconnaissance, le respect, les droits de la personne.

Pendant cette conférence, des jeunes filles seront violées au Soudan, des gens verront leur maison brûler au Zimbabwe et des enfants verront leur mère, leur père ou les deux mourir du VIH/sida.

M. Roy rappelle que la pauvreté en Afrique a doublé depuis vingt ans. De plus, la part de l'Afrique dans le commerce mondial est passée de 6 p. 100 à 2 p. 100 depuis dix ans. « Si l'on prend ces faits en considération, comment peut-on encore croire que la démocratie, la primauté du droit et le respect des droits de la personne peuvent prendre racine et durer dans ces sociétés dévastées? », demande-t-il aux participants.

Il prie ensuite les participants de fournir des réponses aux gens vivant dans l'extrême pauvreté. « Croyons-nous sincèrement que tous et chacun ont droit à la même dignité que nous? Croyons-nous oui ou non qu'ils ont tous les mêmes droits sociaux et économiques? »

Personne ne peut prétendre ignorer la situation de ces gens. Il existe des quantités de rapports bien documentés sur ces situations de pauvreté extrême. « L'extrême pauvreté est en soit une violation des droits de la personne », déclare M. Roy.

Il est grand temps de réagir. Il est temps de faire pression sur le gouvernement du Canada afin qu'il prenne un leadership dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), « des objectifs qui peuvent contribuer dès maintenant aux droits de la personne, à la sécurité des personnes et au développement humain ». Le Canada devrait s'engager de nouveau à atteindre les OMD en élaborant un plan d'action visant à réaliser l'objectif des Nations Unies qui est de verser 0,7 p. 100 du produit intérieur brut (PIB) à l'aide internationale d'ici 2015.

Le gouvernement du Canada devrait effacer toutes la dette publique des pays en développement. Au lieu d'attendre la réaction des autres pays du G8, il devrait agir maintenant – de manière indépendante et résolue.

Si nous n'investissons pas dès maintenant et que les OMD ne sont pas atteints, le monde devra se préparer à investir d'énormes sommes d'argent d'ici peu pour contrer la propagation de l'incivilité, pour protéger les gens vivant dans des situations précaires, pour rebâtir de grandes parties du monde et pour tenter de protéger les gens « de la souffrance et du désespoir de millions de jeunes hommes et de jeunes femmes instruits qui croient ne pas avoir d'avenir ».

M. Roy présente ensuite M. Stephen Lewis en rappelant que son message est très clair : « Premièrement, obtenons le respect des droits fondamentaux, mais ne perdons jamais espoir au milieu du désespoir. »

Discours d'ouverture

Stephen Lewis, envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le VIH/sida en Afrique

M. Stephen Lewis se dit d'abord heureux d'être présent à cette conférence et d'être en mesure de s'exprimer avec une certaine franchise. Il n'est que

logique que son attention se porte vers l'Afrique, puisque c'est ce continent qui a le plus besoin de voir la réalisation des OMD et c'est aussi celui où les droits de la personne sont le plus bafoués.

Les droits de la personne n'ont pas été l'élément principal des discussions sur les OMD. En règle générale, c'est souvent après coup que l'on se penche sur les droits de la personne dans un système multilatéral, en raison d'un sentiment « d'obligation angoissante ». Le Secrétaire général de l'ONU a réclamé et va probablement obtenir la création d'un Conseil des droits de l'homme. Il est évident qu'un tel conseil s'impose, mais c'est une question de processus. M. Lewis ajoute que les questions dont serait saisi ce genre de conseil n'ont pas été abordées.

Les OMD ont rarement été mis dans un contexte de respect des droits de la personne; or M. Lewis plaide en faveur du rôle central des droits de la personne. Selon lui, « il faut que les OMD comportent un cadre en matière de droits de la personne que l'on fera respecter avec rigueur et suivant un engagement sans compromis ».

Parlant du troisième objectif – promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes –, M. Lewis dit que de nombreux instruments internationaux (dont la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme) parlent catégoriquement de l'égalité entre les hommes et les femmes. Cependant, ils n'ont que peu d'effets et sont rarement respectés.

À la conférence des Nations Unies à Vienne, en 1993, on a répété comme une litanie que les « droits des femmes sont des droits de la personne ». En 1994, au Caire, on a mis l'accent sur les femmes et le rôle central de l'égalité des sexes. Ce thème a atteint son sommet au moment de la conférence internationale de Beijing, où l'égalité des femmes a été au centre des discussions. Malgré toutes ces conférences, on ne remarque à peu près pas de différence sur le terrain, précise M. Lewis.

Il est déchirant de constater la pénurie de lois nationales destinées à protéger les biens des femmes et leurs droits intrinsèques, à protéger les femmes contre la violence sexuelle et à les aider à prendre leur place sur les plans économique et social au sein de la société. « Toutes les questions sur les droits de la personne sont traitées avec une immense indifférence et une incroyable arrogance masculine », souligne M. Lewis.

Parlant du rapport de la Commission sur l'Afrique (la Commission Blair), M. Lewis se dit scandalisé de voir à quel point il ne s'est pas suffisam-

ment concentré sur les femmes. Les gens n'attirent pas l'attention sur cette réalité. Sur les 17 commissaires, on ne comptait que trois femmes. Le premier ministre britannique n'a même pas su atteindre l'objectif de Beijing, soit un tiers de femmes au sein de la Commission.

Au dire de M. Lewis, « le combat relatif à l'égalité entre les sexes constitue le plus grand combat sur la planète ». Le conférencier parle des terribles conséquences du sida pour les femmes en Afrique. « Ce continent est en train de se vider de ses femmes », déclare-t-il.

Il faut qu'un pays prenne les devants et propose la création d'un organisme international responsable de la question des femmes qui s'intégrera aux structures mêmes de l'ONU – un organisme qui aura autant de poids que les autres. Il existe des organismes qui s'intéressent à l'enfance, à la gouvernance, à l'alimentation et à la santé, mais il n'existe toujours pas d'organisme responsable du sort de la moitié de la population de la planète. M. Lewis réaffirme qu'il faut se rappeler que les droits fondamentaux des femmes sont violés partout dans le monde.

Depuis plus de dix ans, on a aussi eu des discussions sur le deuxième OMD, soit d'assurer l'éducation primaire pour tous. Le point principal de ces discussions (par exemple à la conférence de Johannesburg en 2002) a surtout été l'abolition des droits de scolarité. Il existe aussi des lois internationales exécutoires (l'article 28 de la Convention relative aux droits de l'enfant) qui traitent de cette question. Malgré cela, 123 millions de jeunes ne vont pas à l'école et 60 p. 100 de ces enfants sont des fillettes. On note que les principes existants sur les droits de la personne ne sont même pas respectés.

M. Lewis ajoute qu'au moment du Forum pour le développement de l'Afrique organisé à Addis-Abeba en 2000, la directrice de l'UNICEF a annoncé qu'elle mènerait une campagne pour l'abolition des droits de scolarité partout en Afrique. Elle est ensuite retournée à New York et en a discuté avec ses collègues, mais son engagement n'a pas eu de suites. Il incombe aux organismes de l'ONU de faire respecter les conventions et de s'assurer que le texte des articles devienne réalité. Personne cependant n'a de comptes à rendre en ce qui concerne le suivi des déclarations. Là encore, le leadership et l'absence d'une voix qui soit forte font défaut.

Évoquant le premier des OMD – éliminer l'extrême pauvreté et la faim –, M. Lewis indique que le droit à l'alimentation est enchâssé dans la Convention relative aux droits de l'enfant ainsi que dans quantité

d'autres normes. Mais nulle part il n'est considéré comme un droit humain.

Le Programme alimentaire mondial n'arrive pas à trouver le financement requis pour réagir aux crises auxquelles il est confronté, surtout en Afrique. Selon M. Lewis, si l'on demandait quel est leur souhait le plus cher aux habitants du sud de l'Afrique, ils répondraient : avoir de la nourriture. Pourtant, le droit à l'alimentation n'a pas l'appui du monde occidental.

Si l'on parvenait à atteindre les OMD, cela voudrait dire que d'ici 2015 :

500 millions de gens sortiraient de la pauvreté; 300 millions de gens ne souffriraient plus de la faim; 30 millions d'enfants ne mourraient plus avant l'âge de cinq ans; 650 millions de personnes de plus auraient accès à des installations sanitaires.

Compte tenu de tout le pouvoir de transformation que recèlent les OMD, M. Lewis dit qu'il faut agir avec conviction afin que l'ensemble des droits de la personne soient mis à profit..

Le refus opposé par le président Bush à la demande du premier ministre britannique marque tout un recul. Le président des États-Unis a indiqué qu'il n'était pas prêt à doubler l'aide financière nécessaire ni à accepter d'annuler la dette selon les modalités du premier ministre britannique.

Le Canada a aussi renoncé à ses obligations en matière de droits de la personne en refusant d'établir un échéancier pour l'atteinte de l'objectif qui consiste à verser 0,7 p. 100 du PIB à l'aide internationale. M. Lewis souligne qu'il partage la stupéfaction de bien des gens devant cette situation. Le Canada, les États-Unis et le Japon ne font pas partie des 67 pays qui se sont engagés à respecter un échéancier sur cette question. (Le Japon a récemment doublé le montant de son aide financière et il s'est rendu compte qu'il faudrait qu'il atteigne ses objectifs pour avoir droit à un siège au Conseil de sécurité de l'ONU.) Sur des questions comme celle-ci, le Canada doit se dissocier de la politique gouvernementale des États-Unis.

Chacun des témoins devant le Comité des affaires étrangères a supplié le Canada d'établir un échéancier pour l'atteinte de l'objectif des 0,7 p. 100. L'absence de cet échéancier porte atteinte à la réputation internationale du Canada, ajoute M. Lewis. C'est en partie vrai parce que l'idée des 0,7 p. 100 vient de Lester B. Pearson. Le Canada a failli à sa tâche dans ce dossier, selon le président du Conseil canadien pour la coopération inter-

nationale, M. Gerry Barr, et, si la tendance se maintient, notre pays n'affectera que 0,42 p. 100 de son PIB à l'aide internationale d'ici 2015.

À cause de ce manquement, le bon travail du Canada sur d'autres tribunes internationales s'estompe dans l'esprit de la communauté internationale. Même le travail du Canada au Darfour en est oublié.

M. Lewis demande au gouvernement du Canada de présenter son échéancier lors de la prochaine réunion du G8. « Si le Canada ne le fait pas, il va devoir donner de sérieuses explications à la communauté internationale », dit-il.

Passant à la question du VIH/sida, M. Lewis indique que cette maladie fait disparaître tous les droits de la personne mentionnés dans n'importe quelle convention de l'ONU. Les droits de la personne doivent être au centre de toute mesure prise pour lutter contre cette pandémie, qu'il s'agisse d'une démarche basée sur les droits pour combattre les stigmates et la discrimination associés au VIH/sida, des politiques relatives aux travailleuses et aux travailleurs du sexe ou de l'élaboration de mesures préventives. De plus, le droit au traitement n'est pas enchâssé. M. Lewis indique qu'il souhaite que le Canada puisse agir comme chef de file dans ces domaines.

L'atteinte des OMD « occupe une place centrale dans l'atténuation de l'incroyable vulnérabilité de l'humanité ». En conclusion, le conférencier signale qu'il est essentiel que l'on réagisse, puisque un continent entier est actuellement assiégé.

Première séance plénière - Droits de la personne et OMD : un point de vue international

Présidente : Huguette Labelle, chancelière, Université d'Ottawa

Les OMD sont au cœur de l'avenir du monde, dit M^{me} Labelle; aussi doivent-ils servir de fondement à toutes les politiques et conventions sur le développement. La résistance passive face aux objectifs doit être surmontée, et l'on doit placer les réalisations relatives aux droits de la personne parmi les premières priorités.

Carol Welch, coordonnatrice, Campagne du Millénaire de l'ONU

Les droits de la personne font partie des OMD et sont essentiels à leur atteinte. Expliquant que les OMD sont issus de la Déclaration du Millénaire qu'ont appuyée tous les pays membres de l'ONU au Sommet du Millénaire en 2000, M^{me} Carol Welch met en lumière leurs valeurs : liberté, égalité, solidarité, tolérance, respect de l'environnement et partage des responsabilités. L'objectif de la Campagne du Millénaire de l'ONU consiste à aider les citoyens à rendre leurs gouvernements responsables, à débarrasser la planète de l'extrême pauvreté et à s'assurer que les bénéficiaires de la mondialisation sont répartis également dans le monde.

M^{me} Welch souligne que la réalisation des OMD constitue le droit et la responsabilité des pays riches aussi bien que des pays pauvres, des organismes non gouvernementaux (ONG) aussi bien que des institutions économiques internationales comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC). De plus, les objectifs sont reliés entre eux et atteignables. Leurs résultats transparents et quantifiables sont aussi utiles pour les campagnes des ONG que pour celles de la société en général.

L'atteinte des OMD dépend de l'État-nation ainsi que du nécessaire appui des partenaires internationaux. La Campagne du Millénaire contribue à faire en sorte que les OMD soient adoptés au palier national, qu'un sentiment de responsabilité à leur égard se développe et que leur mise en œuvre soit dirigée par les citoyens qui utiliseront à cette fin des modèles et des politiques propres à leur pays.

Les fondements des droits de la personne mettent en lumière le fait que la pauvreté est multidimensionnelle et que les OMD sont indivisibles, déclare M^{me} Welch. Le développement est une question de liberté, dans un sens holistique; il représente une libération de la faim, de l'analphabétisme, de la maladie, de la souffrance, de l'insécurité, du logement inadéquat, etc. La pauvreté n'est pas seulement une question de revenu, d'aide sociale ou de charité; c'est plutôt une question de justice et de droits. Les OMD et les droits de la personne revêtent donc la plus grande importance pour les populations pauvres et marginalisées. En conséquence, les responsables des campagnes et les gouvernements doivent bien se garder de chercher des solutions sans véritable plan d'ensemble ou axées sur un problème unique. Ils doivent reconnaître les causes cachées de la pauvreté, comme la discrimination et les autres injustices qui sont communes aux violations des droits de la personne.

Comment un cadre en matière de droits de la personne peut-il contribuer à l'atteinte des OMD? M^{me} Welch répond, qu'il ne suffit pas d'avoir une compréhension juridiques des enjeux, mais qu'il faut un processus politique qui tient compte des luttes de pouvoir. La Campagne du Millénaire vise à créer les conditions nécessaires pour que l'on fasse des pressions politiques et morales d'une manière originale, dans les situations où il n'existe pas de dispositions juridiques explicites, ni à l'échelle nationale ni à l'échelle internationale, pour la mise en application des OMD.

M^{me} Welch donne ensuite les exemples du Kenya, de l'Inde, des Philippines et du Chili où les campagnes de la société civile sont parvenues à faire progresser les OMD, suivant un cadre en matière de droits de la personne. Il existe tout un monde de possibilités de collaboration entre les défenseurs des droits de la personne et les acteurs en matière de développement dans le cadre des campagnes sur les OMD : ils peuvent par exemple faire valoir leur point de vue dans les rapports nationaux sur les OMD, préparer des « rapports fantômes » (shadow reports) et intégrer des rapports séparés ou venant de groupes vulnérables.

La coalition d'Action Mondiale contre la Pauvreté, qui est actuellement en pleine expansion, rassemble des ONG chargés de programmes ou d'opérations, des ONG œuvrant pour les droits de la personne et de nouveaux membres comme des jeunes, des parlementaires et des administrations locales. Les porteurs du symbolique bandeau blanc demandent aux dirigeants du monde de soulager les pays débiteurs de leurs fardeaux financiers et d'instaurer des échanges commerciaux équitables.

Bien que beaucoup de pays développés aient commencé à assumer leurs responsabilités, il reste un énorme travail à effectuer. « Nous sommes la première génération qui puisse vraiment en finir avec la pauvreté et nous ne devons pas refuser de rater cette occasion », conclut M^{me} Welch.

**Patrick van Weerelt, conseiller principal en droits de l'homme,
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)**

M. Patrick van Weerelt fait remarquer que le Projet du millénaire, le prochain Sommet du millénaire +5 en septembre et l'évolution rapide des dossiers relatifs aux droits de la personne et au développement offrent des occasions intéressantes d'aller au-delà de la rhétorique et de mettre en pratique les droits de la personne liés aux OMD. Toutefois, la communauté internationale doit encore mieux définir les principes directeurs de la

réalisation des OMD, afin qu'ils s'inscrivent dans un cadre axé sur les droits de la personne. Les OMD sont accessibles et atteignables, mais il est essentiel de mettre l'accent sur une approche axée sur les droits de la personne afin de renforcer les instances juridiques, de réaffirmer la légitimité politique et de préciser les stratégies. Ainsi s'assurera-t-on de la justice et de l'égalité du processus et de l'obtention de résultats pour tous.

M. van Weerelt cite plusieurs citations pour illustrer l'aspect multidimensionnel de la pauvreté et la nécessité d'inclure les groupes les plus vulnérables, au moment où les États-nations s'emploient à atteindre les objectifs. Ces citations montrent que les OMD constituent une feuille de route en matière de droits et de libertés mais ne forment tout de même qu'une partie des grandes questions en matière de développement. Elles mettent en relief le caractère holistique des OMD, leurs liens avec les autres sujets relatifs au développement et la nécessité de se concentrer sur le processus.

Dans son récent rapport intitulé *Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous*, le secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, écrit : « Il n'y a pas de développement sans sécurité, il n'y a pas de sécurité sans développement, et il ne peut y avoir ni sécurité, ni développement si les droits de la personne ne sont pas respectés. »

S'appuyant sur cette déclaration comme principe directeur, M. van Weerelt affirme qu'une approche axée sur les droits de la personne pour atteindre les OMD est la seule façon de préserver et de promouvoir le développement, la sécurité et le respect des droits de la personne pour tous, de les protéger et d'y parvenir. Il faut cependant pour cela un engagement accru, surtout au niveau national, et une attitude différente de la part des intervenants dans les dossiers relatifs aux droits de la personne. Au-delà de la réalisation des objectifs, les stratégies pour atteindre les OMD doivent aussi tenir compte des personnes touchées et de la façon de parvenir aux objectifs, afin de s'assurer que les populations pauvres et défavorisées ne seront pas négligés.

Le PNUD met l'accent sur des questions liés aux droits, telles que l'égalité, la non-discrimination, la participation, l'insertion sociale, la responsabilisation et l'État de droit. La nature, les modalités et les raisons du soutien au développement ont toutes de l'importance. Là encore, M. van Weerelt souligne qu'une approche axée sur les droits ne peut pas tout résoudre en ce qui concerne la réduction de la pauvreté. Ce n'est pas une

méthode axée sur les solutions, bien qu'elle ait des avantages sans précédents sur toutes les autres stratégies, car elle fait avancer la justice sociale, l'efficacité à long terme et la légitimité.

M. van Weerelt se réjouit de la résolution sans précédent appuyée récemment par le Parlement de la Mongolie; celle-ci vise l'adoption d'une loi sur les OMD qui comprend un neuvième OMD sur la gouvernance démocratique et des droits de la personne. Il existe de nombreux liens intéressants entre les droits de la personne et les OMD et M. van Weerelt dit espérer qu'ils se traduiront par des mesures pratiques. Les êtres humains sont tous nés libres et égaux en droits et en dignité, ajoute-t-il. Il demande avec insistance aux dirigeants du monde de s'assurer que cette dignité est respectée, protégée et favorisée dans les faits dans les cadres actuels en matière d'aide au développement et de développement national.

Bertrand Ramcharan, ancien sous-commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies

La politique et la stratégie sont aussi importantes que l'idéalisme pour l'avancement des droits de la personne et la lutte contre la pauvreté. Par le passé, le concept de droits de la personne a contribué aux objectifs en matière de développement au moyen de normes, de la défense de ces normes, de la mise en œuvre de leur application, d'études concernant des questions et des groupes particuliers et d'une certaine prise de conscience internationale. De plus, six éléments de la condition humaine ont des conséquences sur les droits de la personne : la pauvreté, les conflits, le terrorisme, la violence étatique, l'inégalité (des sexes et des races) et la piètre qualité de la gouvernance. Alors, comment l'accent sur les droits de la personne peut-il aider à l'atteinte des OMD? Et quelles sont les façons de procéder qui, pratiquement et concrètement, contribueront à leur réalisation?

M. Ramcharan présente six suggestions. La première vise le système national de protection des droits de la personne dans chaque pays et la façon dont ce système protège les principaux droits économiques, sociaux et culturels. Les ministères clés, tels que ceux de l'agriculture, de la santé et du logement, devraient se concentrer sur la promotion des droits de la personne et veiller à l'égalité et à l'absence de discrimination. On devrait aussi insister davantage sur le rôle des tribunaux dans la protection des principaux droits économiques, sociaux et culturels.

La deuxième suggestion a trait à la notion de pauvreté évitable. Chaque pays devrait se pencher sur ce qui peut être fait pour prévenir et réduire la pauvreté à l'aide de toutes les ressources nationales disponibles. Les campagnes de promotion et de défense des droits devraient aussi se concentrer sur la pauvreté évitable.

Sa troisième suggestion porte sur la non-discrimination. Le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* oblige les États signataires à respecter le principe de non-discrimination. En plus d'avoir des stratégies de prévention portant sur les droits de la personne, la société doit surveiller les segments de la population qui font l'objet de discrimination et agir immédiatement pour améliorer leur situation et soulager concrètement leurs populations.

En quatrième lieu, M. Ramcharan dit que la société doit mettre encore plus l'accent sur les groupes vulnérables de la population, tels que les minorités ethniques, les Autochtones, les immigrants et les communautés ayant subi de la discrimination par le passé. La société devrait surveiller ces situations, comprendre comment agir dans l'intérêt de ces populations et établir un plan d'action national pour améliorer leur condition et protéger leurs droits.

La cinquième suggestion porte sur la tendance constante à la violation massive des droits économiques, sociaux et culturels, telle que la discrimination systémique au travail ou dans l'embauche. La Commission des droits de l'homme des Nations Unies a décidé de s'y attarder, en plus de s'occuper des violations des droits civils et politiques. La société devrait appliquer le principe de la protection sur le terrain, tant au palier régional qu'aux paliers national et international.

Comme sixième suggestion, M. Ramcharan propose la publication périodique d'un rapport mondial sur l'état des droits économiques, sociaux et culturels. Cette initiative contribuerait à montrer ce qui peut être fait pour prévenir la pauvreté et la réduire, et à agir en vue de soulager les personnes vulnérables ou pauvres.

En conclusion, M. Ramcharan dit que ces démarches aideraient à rendre la contribution des droits de la personne plus tangible et donneraient une expression concrète à l'idéalisme par l'intermédiaire de politiques et de stratégies réalisables.

Questions et discussion

Un des participants propose de transférer des fonds publics aux groupes les plus vulnérables et de cibler ces ressources, tout en accordant la priorité aux obligations en matière de droits de la personne. Il soulève aussi la question, souvent ignorée, de l'équité dans l'attribution des ressources.

M. Ramcharan invite à la prudence : la recherche d'une aide internationale accrue doit être accompagnée d'attentes et de stratégies réalistes qui permettront d'utiliser au mieux les ressources existantes.

M. van Weerelt, pour sa part, rappelle qu'une démarche basée sur les droits de la personne ne peut pas résoudre tous les problèmes. L'accroissement de l'équité exige une amélioration des décisions politiques concernant l'établissement de priorités.

Un participant fait remarquer que la politique et la stratégie sont importantes, mais que les grandes conférences internationales ou de l'ONU peuvent même nuire aux résultats si elles se concentrent trop sur la rhétorique et sur des résolutions qui ne se concrétisent jamais. Il suggère aussi que l'on se concentre sur la pauvreté et sur les améliorations sur le terrain.

Un autre participant laisse entendre que l'équité est à la base des droits de la personne et qu'elle englobe la transparence, l'État de droit, l'obligation de rendre des comptes, etc. Cette approche axée sur les droits font des OMD un moyen d'éventuellement enrayer la pauvreté, certes, tout en éliminant aussi les inégalités dans le système.

Un participant demande que l'on élabore des stratégies en vue de créer une solidarité mondiale, plus particulièrement pour aider à enrayer la famine et la malnutrition graves qui sévissent au Sahara. Un autre demande que l'on cesse de fermer les yeux sur la souffrance du peuple kurde.

M. Ramcharan fait remarquer que les programmes en matière de droits de la personne qui traitent entre autres de la justice, de la pauvreté évitable et des conflits contribuent tous à atteindre l'équité. Il ajoute que les conférences peuvent effectivement aider à définir une vision pour l'avenir et à élaborer des stratégies pratiques pour la justice et le développement. Les médias ont aussi un rôle important à jouer. Un des outils les plus pratiques pour s'attaquer à la question de l'équité demeure le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*. De plus, l'ONU a

commenté la situation des Kurdes et des Arméniens, mettant ainsi en relief certains des obstacles qu'ils affrontent.

M^{me} Welch fait remarquer que la création d'une certaine solidarité mondiale est un effort à long terme, mais que l'on progresse dans cette direction tant dans des pays pauvres que dans des pays riches et que l'on introduit les droits de la personne dans le discours, surtout pour évaluer les effets du commerce et pour déterminer des gagnants et des perdants. En plus de promouvoir la justice dans les échanges commerciaux et un soutien accru et plus efficace, les droits de la personne contribuent à la prise en considération des besoins des plus démunis.

M. van Weerelt se montre optimiste : selon lui, le nombre de partenaires bilatéraux adoptant une approche axée sur les droits de la personne augmente rapidement, et l'on progresse de façon satisfaisante dans l'élaboration de stratégies réalisables.

M^{me} Labelle résume les éléments principaux de la séance. Elle fait remarquer qu'il est extrêmement important de renforcer la solidarité internationale. En outre, tout en s'assurant d'avoir une approche axée sur les droits de la personne, il est important d'être conscient de ses répercussions sur la manière dont on va atteindre les OMD. Les chiffres, qu'ils soient des moyennes ou des sommes, sont nécessaires, mais ils peuvent cacher d'énormes disparités. Il est essentiel que le plan relatif à un pays appartienne aux gens du pays, mais le soutien apporté à des questions particulières ne doit pas porter ombrage au caractère multidimensionnel du développement du pays. Il faut étayer la volonté politique afin de transformer des idéaux, des idées et des promesses en gestes et en résultats concrets. Un système de protection national des droits peut protéger les principaux droits, mais la population ne doit pas être paralysée en attendant le transfert de ressources. Finalement, le développement n'est pas une question de charité ou de bien-être social, mais une question de droit à une qualité de vie décente et à la vie elle-même.

Présentation au déjeuner

Président : Razmik Panossian, directeur des Politiques, des programmes et de la planification, Droits et Démocratie

Devons-nous choisir entre le développement économique et un environnement durable? demande M. Razmik Panossian. Les conclusions de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, une véritable étude scientifique mondiale, indiquent que l'atteinte des OMD en suivant les politiques mises en œuvre actuellement n'est pas nécessairement durable du point de vue environnemental.

Walter Reid, directeur du Programme Évaluation des écosystèmes pour le nouveau millénaire

M. Walter Reid félicite Droits et Démocratie d'avoir inclus la question du développement durable à l'ordre du jour de la conférence. Il affirme que bon nombre de composantes des deux mouvements – les questions environnementales et les droits de la personne – sont les mêmes. Ces composantes comprennent les pauvres, les personnes privées de leurs droits, les femmes et les Autochtones. Les questions à l'ordre du jour des deux mouvements se chevauchent souvent.

Au Sommet de la Terre de Rio il y a treize ans, M. Reid croyait avoir été témoin de la fin de l'idée selon laquelle les objectifs environnementaux vont à l'encontre des objectifs de développement. Il pensait qu'on avait généralement compris qu'il doit y avoir un lien entre l'environnement et le développement. Or, malgré l'essor du développement durable, celui-ci n'a jamais joué de rôle important dans les efforts de coordination entourant la stratégie de développement.

M. Reid déclare que les conclusions de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire sont très importantes pour l'atteinte des OMD.

Rappelons que c'est en 2000 que le Secrétaire général de l'ONU a demandé une évaluation de la santé des écosystèmes du monde. Cette évaluation a été autorisée par les gouvernements au moyen de quatre conventions internationales, et 2 000 scientifiques de 95 pays y ont participé. Le projet a pris exemple sur le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Le but de ce projet était d'offrir une source de renseignements dignes de foi, qui pourraient être utilisés par les décideurs. Les chercheurs travaillant à l'Évaluation ont observé l'environnement du point de vue des populations et se sont concentrés sur le rôle de l'écosystème dans la fourniture de services. Ces services peuvent être divisés en quatre catégories :

- le soutien (par exemple : cycle des nutriments, formation des sols);
- l'approvisionnement (par exemple : nourriture, eau douce, carburant);
- la régulation (par exemple : climat, maladies, purification de l'eau);
- la culture (par exemple : esthétique, loisirs).

Le projet a permis de voir les conséquences des changements d'un écosystème sur les services qu'il offre et sur la population qu'il dessert.

D'après l'Évaluation, la planète s'est remodelée au cours des cinquante dernières années, et selon M. Reid, l'ampleur du changement est énorme. Alors que la population a plus que doublé au cours de cette période, l'activité économique, elle, s'est multipliée par six. Donc, les pressions exercées sur la planète par l'activité humaine se sont multipliées par douze. En termes concrets, cela signifie:

- que les réservoirs contiennent maintenant cinq fois plus d'eau que les rivières;
- que la concentration en dioxyde de carbone a augmenté d'un tiers par rapport à l'époque préindustrielle;
- qu'au cours des dernières décennies, nous avons perdu 35 p. 100 des zones de mangroves.

En somme, ces changements dans les écosystèmes ont contribué à d'importants gains nets sur le plan du bien-être des personnes et du développement économique. Cependant, ces gains ont été obtenus moyennant des coûts de plus en plus importants et, si on ne s'en préoccupe pas, ces changements vont sérieusement réduire les avantages que les générations futures tireront des écosystèmes. Les coûts ne se mesurent pas seulement par la disparition de milieux sauvages, mais aussi par la perte de services qui sont essentiels à l'atteinte des OMD.

Les chercheurs de l'Évaluation ont examiné 24 services distincts que procurent les écosystèmes. De ce nombre, quatre seulement avaient augmenté (les cultures, le bétail, l'aquaculture, la régulation du climat); cinq n'avaient pas changé, et les 15 services restants s'étaient dégradés. Parmi ceux-là figurent l'accès à l'eau douce, la pêche par les méthodes tradi-

tionnelles, la régulation de la qualité de l'air, la purification de l'eau et le traitement des déchets. Ces dégradations ont des conséquences véritables sur les populations. Par exemple, en Asie, la dégradation des mangroves et des récifs coralliens signifie que plus de gens sont touchés par les tsunamis.

En règle générale, M. Reid dit que les services qui se sont améliorés sont ceux qui profitent personnellement aux investisseurs; par contre, ceux qui se sont dégradés ont une incidence sur le bien-être collectif, mais personne n'a d'incitatifs pour les protéger.

Ce sont évidemment les pauvres qui paient le plus cher pour les changements survenus dans les écosystèmes. Les résultats de l'Évaluation montrent que 1,1 milliard de personnes survivent avec moins de un dollar de revenus par jour; or 70 p. 100 de ces gens vivent en milieu rural et dépendent énormément des services fournis par les écosystèmes.

La dégradation de l'environnement et la mauvaise gestion des écosystèmes seront des obstacles à l'atteinte des OMD.

La dégradation des zones arides constitue un sujet de préoccupation majeure. Ces zones couvrent plus de 41 p. 100 de la surface de la Terre, et deux milliards d'habitants y vivent. Ces populations ont un indice de développement humain peu élevé. De plus, depuis les années 1990, ces zones ont connu une rapide croissance démographique. Il n'est donc pas surprenant de constater que ces régions sont en proie à l'instabilité sociale et à des conflits.

Les changements climatiques constitueront le plus grave problème du siècle qui commence. La question n'est plus de savoir si le climat change ou non, mais de savoir à quel point il va changer et quelles seront les conséquences de ces changements. L'arrivée hâtive du printemps au Royaume-Uni et l'effondrement d'une partie de la calotte glaciaire de l'Antarctique sont au nombre des signes de changement. À mesure que le climat continuera de changer, le niveau des océans s'accroîtra, la prévalence des maladies augmentera et la productivité agricole diminuera.

Là encore, ces changements toucheront davantage les pauvres parce que, jusqu'à un certain point, les riches pourront se prémunir contre les effets des changements climatiques. Les gens favorisés seront les principaux éléments moteurs des changements, mais ce sont les pauvres qui paieront la plus grande partie de la note. « Cela risque d'être l'une des plus grandes injustices de tous les temps », affirme M. Reid.

La quantité de nutriments présents dans les écosystèmes est aussi un des problèmes importants sur lequel nous devons nous pencher dans les prochaines années. Les humains ont déjà fait doubler la quantité d'azote en circulation sur les continents et l'on prévoit une augmentation de cette quantité d'ici les prochaines années. Il faut absolument que l'on gère l'utilisation d'engrais plus adéquatement, car leur mauvaise gestion peut mener à la formation de zones mortes.

M. Reid prévient aussi les participants que bon nombre des objectifs à court terme entourant les OMD pourraient être atteints en ayant des effets dommageable pour l'environnement en plus d'être difficile à soutenir à long terme. Par exemple, si elle n'est pas bien planifiée, les infrastructures mises en place pour contribuer à atténuer la pauvreté pourraient avoir des conséquences négatives sur la durabilité de l'environnement.

Parlant des leçons tirées au cours du processus d'Évaluation, M. Reid dit que la participation des parties prenantes au processus décisionnel est l'une des clés du succès. De plus, les gens doivent avoir accès à ces renseignements afin de prendre des décisions éclairées et d'en tenir les décideurs responsables.

L'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire ne se veut pas seulement pessimiste. Certaines des meilleures analyses de cas effectuées dans le cadre de l'Évaluation sont celles qui combinent les objectifs de développement et d'environnement durables. « Nous devons travailler ensemble afin de nous assurer que nous continuons à atteindre nos objectifs communs », conclut M. Reid.

Questions et discussion

Un des participants s'interroge sur la possibilité d'inclure la Charte de la Terre dans la Charte de l'ONU. Il ajoute qu'il serait peut-être possible d'enchâsser des dispositions environnementales dans la Constitution des pays. « C'est un objectif que les gens doivent avoir en tête », répond M. Reid. D'ailleurs, en Afrique, on discute activement de ce sujet, à l'heure où de nombreux pays en sont présentement à rédiger l'ébauche de leur Constitution.

Les questions de prix et de coût devraient être reliées, soutient une participante. Elle ajoute que le prix payé par les nations consommatrices est loin de refléter le véritable coût des choses. Les discussions autour de

cette question devraient être rattachées au septième objectif. M. Reid répond que certains pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques tentent de transférer le fardeau fiscal vers la consommation. « On constate certains progrès, mais les États-Unis ne discutent même pas de cette question », ajoute M. Reid. « Tant et aussi longtemps que les biens publics nous sembleront gratuits et illimités, nous continuerons de les dégrader », déclare-t-il.

Dans les pays en développement, les pauvres ont tendance à payer plus pour des choses comme l'eau potable, dit M. Reid. Les programmes qui visent à fournir de l'eau ne tiennent pas compte du droit fondamental des gens à l'eau. Le simple fait que des biens aient une valeur marchande ne signifie pas que les gens devraient payer davantage pour y avoir accès. L'eau devrait être un droit public, tout comme l'éducation.

M^{me} Allison Coady, du Réseau des étudiants de Droits et Démocratie, remercie M. Reid de sa présentation, qui souligne l'importance de l'environnement et l'importance capitale de la viabilité dans l'atteinte des OMD.

Première table ronde - Études de cas nationaux : succès et difficultés à surmonter

Présidente : Lydia Hwitsum, membre du conseil d'administration de Droits et Démocratie

M^{me} Lydia Hwitsum présente les membres du groupe d'experts et établit le cadre de la table ronde. Celle-ci sera axée sur les leçons à tirer pour passer de la rhétorique aux actes.

Représentante de la Chine : Sharon Hom, directrice générale, Human Rights in China

M^{me} Sharon Hom, directrice générale de Human Rights in China, discute de l'importance de la Chine au-delà de ses frontières, de son rapport de 2004 sur les OMD et des difficultés liées à l'atteinte des OMD. Elle explique que la mise en œuvre ne va pas toujours de pair avec l'appel à l'action parce que, comme elle le dit, « pointer vers la lune ne signifie pas que nous y sommes, avoir un plan de match ne signifie pas qu'on a gagné la partie ».

Au cours des dernières années, la Chine est devenu un acteur majeur sur la scène internationale. Par conséquent, il est très important de surveiller les conséquences de son ouverture sur le monde d'un point de vue des droits de la personne. M^{me} Hom souligne que la Chine a fait des pressions pour que l'on retire les droits des travailleurs du programme du Sommet mondial sur la société de l'information et qu'elle a réussi à ce chapitre. La Chine a aussi empêché l'accréditation de toutes les ONG taiwanaises à l'occasion du Forum mondial sur la société de l'information. M^{me} Hom presse instamment le gouvernement du Canada de jouer un rôle de chef de file dans l'évaluation des avantages économiques du commerce avec la Chine par rapport aux violations évidentes des droits de la personne en Chine.

M^{me} Hom précise que la méthode suivie par la Chine dans son rapport sur les OMD est louche. L'utilisation de données nationales regroupées camoufle les énormes différences entre certaines régions du pays et donne la fausse impression que la Chine progresse dans la réalisation de neuf des quatorze objectifs. De plus, les termes choisis pour l'évaluation – « sur la bonne voie » et « peut-être pas sur la bonne voie » – ajoutent à l'imprécision. La chose est particulièrement importante dans des domaines tels que l'éducation, l'égalité des sexes, les violations des droits de la personne et l'environnement, domaines dans lesquels la Chine n'est certainement pas sur la bonne voie et où une intervention d'envergure s'impose.

En ce qui a trait à la mise en œuvre des objectifs, M^{me} Hom recommande que l'on regarde les OMD dans un cadre plus large, un cadre international; ainsi contribuera-t-on à s'appuyer sur des tendances internationales et à faire d'intervenir stratégiquement de façon différente. Le rapport de la Chine est propre à induire en erreur non seulement parce que son contenu traite de la situation générale d'un point de vue national mais aussi parce qu'il y manque les commentaires de la société civile. Il faut donc envisager les renseignements présentés dans ce rapport à la lumière du fait que la mainmise sur l'information est totale en Chine.

Selon M^{me} Hom, il est nécessaire d'établir des points de référence afin de pouvoir mieux suivre les progrès réalisés. Le travail considérable déjà effectué dans ce domaine peut être utilisé comme base afin d'établir des indicateurs pertinents pour « mesurer, surveiller et ainsi favoriser le progrès ». Afin de montrer à quel point le rapport sur les progrès de la Chine est inadéquat, M^{me} Hom en cite un extrait : « Le gouvernement de la

Chine est maintenant plus ouvert à des discussions sur des sujets délicats. » L'organisme représenté par M^{me} Hom a fait une évaluation dans le but d'amorcer un dialogue : il a établi des liens entre la performance de la Chine en ce qui a trait aux obligations relatives aux droits de la personne puis entre ces obligations et les indicateurs relatifs aux droits de la personne. Bien que les données soient extrêmement inégales, M^{me} Hom a ainsi découvert qu'une fois les renseignements obtenus à propos d'une question, telle que la situation des femmes, il était possible de discuter d'interventions sur le plan des politiques.

Un des obstacles à l'obtention de données pertinentes est la politique extrême de censure de la Chine. M^{me} Hom constate que tout ce qui est important est classé secret. En fait, l'information peut être reclassée de manière rétroactive selon les conséquences; par exemple, si une personne révèle des renseignements non classés à un journaliste étranger et qu'en conséquence, la Chine fait l'objet de critiques, le gouvernement pourrait reclasser l'information et emprisonner cette personne sans procès. M^{me} Hom soutient qu'en Chine, la tenue d'une conférence comme celle-ci, où l'on échange librement des idées et des renseignements et où l'on débat des questions à régler, se solderait par l'emprisonnement ou la disparition de nombreux participants.

Représentant du Brésil : Luis Fernandes de Lara Resende, Institut de recherches économiques appliquées

M. Luis Fernando de Lara Resende, de l'Institut de recherches économiques appliquées, décrit comment le Brésil a préparé son rapport sur les OMD. En mai 2004, l'ONU a demandé au Brésil de préparer son rapport. Des groupes de travail constitués de représentants du gouvernement du Brésil et de l'ONU ont été mis sur pied afin d'examiner chaque objectif. Lorsque c'était possible, ils ont évalué l'état d'avancement des OMD selon la race, le sexe et la région.

Le Brésil s'est engagé à adapter les OMD à sa réalité. Par exemple, le Brésil se propose d'enrayer la faim et l'extrême pauvreté d'ici 2015. Paradoxalement, le Brésil compte des zones où la faim atteint des proportions extrêmes, bien qu'il soit un pays riche sur le plan de l'agriculture, qui produit assez de nourriture pour nourrir dix fois sa population.

M. de Lara Resende fait remarquer que le Brésil a déjà atteint son objectif en matière d'éducation. La difficulté la plus importante est d'améliorer la

qualité de l'éducation et de réduire la durée de chacune des années scolaires, un autre exemple d'adaptation des OMD à la réalité brésilienne.

En ce qui concerne la question de l'égalité des sexes, M. de Lara Resende signale que plus de femmes que d'hommes fréquentent les écoles secondaires et postsecondaires. Malheureusement, les femmes ont plus de difficulté à se trouver un emploi, et la violence domestique demeure un problème. Le Brésil n'a pas atteint tous les éléments de cet objectif.

Si les inégalités raciales ne sont pas mentionnées dans les OMD, elles sont pourtant extrêmement importantes au Brésil. M. de Lara Resende présente un graphique illustrant les salaires horaires des gens ayant plus de douze ans de scolarité. Non seulement les femmes blanches ne reçoivent-elles que 60 p. 100 du salaire des hommes blancs, mais il existe des différences semblables entre les taux payés aux Noirs et aux Mulâtres et ceux payés aux Blancs.

Dans le cas de l'OMD en matière de santé, il reste encore énormément de travail à faire au Brésil. M. de Lara Resende dit que le taux de mortalité infantile a diminué surtout à cause des programmes de vaccination, mais qu'il reste encore bien élevé par rapport aux normes des pays en développement. Bien que la santé des mères demeure une inquiétude, le taux de mortalité étant toujours élevé, M. de Lara Resende précise que ce taux n'est pas un bon indicateur dans le cas du Brésil, car les données ne sont pas précises. Quant au VIH/sida, il a régressé légèrement, surtout à cause du programme de distribution de médicaments.

On constate des progrès par rapport au septième et au huitième objectifs.

L'atteinte des OMD au Brésil dépend beaucoup de chaque objectif. Dans certains domaines, on y parvient, alors que dans d'autres, il faudra beaucoup d'investissements et une adaptation des politiques.

Le suivi des indicateurs sociaux constitue un point de référence très important pour déterminer la façon dont les conditions de vie évoluent. M. de Lara Resende estime néanmoins que ces chiffres ne sont pas assez diversifiés pour représenter la complexité de la qualité de vie des gens. Ils ne sont qu'une référence à une moyenne nationale plutôt qu'une représentation précise des institutions économiques, sociales et politiques du pays.

M. de Lara Resende traite ensuite de l'intérêt du Brésil pour la stratégie relative aux OMD. Sur le plan international, le Brésil soutient les efforts mondiaux visant à atteindre les OMD et le multilatéralisme, et il est favo-

nable à la possibilité d'avoir une tribune adéquate pour discuter de sujets d'intérêt commun. Sur le plan national, les OMD constituent peut-être un remarquable outil pour faire pression quant à la mise en œuvre de politiques gouvernementales; ils pourraient aussi permettre à la société de surveiller davantage les programmes gouvernementaux.

En conclusion, M. de Lara Resende fait remarquer qu'une centaine de pays en développement ont déjà terminé leur rapport de surveillance. Il déclare que ce n'est peut-être pas le meilleur programme possible, mais qu'il s'agit d'un bon programme qui est certainement meilleur que n'importe quel autre.

M^{me} Hwitsum invite les panélistes à se pencher sur les questions figurant dans la description du programme de la table ronde, notamment les raisons qui expliquent les différences quant au niveau de succès dans la mise en œuvre des OMD, les leçons à tirer et l'inclusion des droits de la personne.

Représentant du Bangladesh : Kamal Hossain, avocat principal, Cour suprême du Bangladesh

M. Kamal Hossain, avocat principal à la Cour suprême du Bangladesh, trouve que les discussions sur les stratégies de changement sont utiles. Il décrit les droits de la personne comme une puissante force pour l'élaboration de stratégies politiques. Si certains essaient de maintenir le statu quo pour entraver le changement, d'autres essaient de faire changer les choses pour aider les démunis. Il est nécessaire de se baser sur les droits de la personne et la démocratie pour faire changer les choses afin que ceux qui ont été privés de leur droit puissent les exercer. Chaque personne, en tant qu'être humain, a des droits que personne ne peut ignorer.

Représentante de la Bolivie : Beatriz Muriel, économiste principale, Grupo Integral

M^{me} Beatriz Muriel, économiste principale au Grupo Integral, constate que diverses réformes sociales importantes ont eu lieu en Bolivie, la plus importante étant la réforme de l'éducation entreprise en 1994. Dans le cadre de cette réforme, on a étudié tous les éléments qui permettraient d'améliorer l'éducation, tels que la construction d'écoles en milieu rural et l'obligation d'enseigner en espagnol et dans une autre langue au niveau primaire. M^{me} Muriel ajoute que dans le domaine de la santé, le

gouvernement offre des soins de santé gratuits aux femmes enceintes et qu'il y a aussi eu des améliorations de l'hygiène et une diminution de la mortalité infantile.

Représentant de la Bolivie: Carlos Antonio Carrasco, ambassadeur de la Bolivie au Canada

M. Carlos Antonio Carrasco, ambassadeur de la Bolivie au Canada, fait observer que la mondialisation a eu deux conséquences principales. Elle a provoqué l'intégration économique de pays afin qu'ils puissent rivaliser en tant qu'entités économiques avec les pays de plus grande importance. Elle a aussi favorisé le « particularisme », la relance de toutes les aspirations humaines, comme les droits culturels et ethniques. Faisant précisément référence aux trois groupes autochtones de la Bolivie, M. Carrasco fait remarquer que la principale difficulté à surmonter consistera à intégrer les OMD à la préservation de l'identité culturelle. Il commente les six conditions énumérées par Jeffrey Sachs pour en finir avec la pauvreté. Ces éléments sont le capital humain, le capital économique, les infrastructures, la terre arable naturelle, le capital des institutions publiques et les connaissances. M. Carrasco conclut en citant Jeffrey Sachs : « Toute la société est menacée si une partie de cette société n'est pas suffisamment instruite. »

Représentant du Mali : Tiébilé Dramé, ancien ministre des Affaires étrangères du Mali

M. Tiébilé Dramé, ancien ministre des Affaires étrangères du Mali, explique l'importance du 8 juin dans l'histoire de la démocratie de son pays et déclare qu'il est tout indiqué qu'il s'adresse aux participants à cette conférence ce jour-là. M. Dramé fait remarquer que le Mali bénéficie de l'aide canadienne surtout dans les domaines de l'éducation et de la santé, mais il ajoute que le Canada pourrait en faire encore plus en encourageant les pays donateurs à mettre en œuvre le Consensus de Monterey. De plus, le Canada pourrait contribuer aux réformes juridiques et administratives si nécessaires au Mali. M. Dramé demande au Canada d'appuyer le rapport Blair et de travailler en faveur de la démocratisation de l'ONU.

Représentant du Mali: Mamadou Bandiougou Diawara, ambassadeur du Mali au Canada

M. Mamadou Bandiougou Diawara, ambassadeur du Mali au Canada, déclare que le Mali a publié il y a trois ans un cadre relatif à ses politiques et à ses stratégies ayant trait aux OMD. Les trois éléments prioritaires qui y sont définis sont le développement des institutions, le développement humain et le développement des infrastructures. M. Diawara constate que la Canada a aidé le Mali à suivre ces priorités, mais il se fait l'écho de M. Dramé en ce qui concerne le besoin d'aide en matière de réforme juridique. M. Diawara dit que les pays africains affrontent beaucoup d'obstacles en ce qui concerne les OMD. Le Mali dépend des efforts de la communauté internationale, qui l'aideront à mettre en place une économie vigoureuse. Bien qu'il essaie de se débarrasser du fardeau de sa dette, le Mali devra emprunter pour la payer complètement. M. Diawara rappelle la nécessité d'incorporer les droits de la personne à toutes les facettes des OMD.

M^{me} Hwitsum résume le tout, soit la nécessité d'obtenir des données fiables, complètes et non regroupées, de faire le lien entre les points de référence et les droits de la personne, d'élaborer des stratégies qui entraîneront des changements en matière de droits de la personne, et de reconnaître la richesse de la diversité culturelle. Elle fait remarquer que le Canada a un rôle à jouer dans la mobilisation de la communauté internationale.

Questions et discussion

Un des participants fait observer que le Parti communiste chinois a commis des violations flagrantes des droits de la personne, mais que, malgré cela, bien des gouvernements se refusent à le critiquer à cause de leurs intérêts commerciaux et économiques. Depuis novembre dernier, cependant, le journal *The Epoch Times* a révélé toutes ces atrocités dans une série d'éditoriaux intitulés « Nine Commentaries on the Communist Party », à la suite de quoi, 2,2 millions de Chinois se sont publiquement retirés du Parti communiste chinois.

Ce mouvement pacifique populaire est important sur le plan historique, mais il n'a pas su capter l'attention des médias internationaux avant la semaine dernière, où un diplomate chinois en Australie a annoncé publiquement son retrait du Parti communiste chinois. Cette défection a été

suivie par l'annonce d'une autre : celle d'un fonctionnaire chinois qui avait travaillé auparavant au Bureau 610, un organisme chargé de superviser la persécution du Falun Gong. Le participant demande comment les défenseurs des droits de la personne et du peuple au gouvernement, dans les affaires et dans les autres secteurs peuvent jouer un rôle positif dans le mouvement pacifique en faveur d'une véritable liberté en Chine.

M^{me} Sharon Hom fait remarquer que son organisme, Human Rights in China, fait des efforts pour se concentrer sur divers secteurs d'activité, tels que la technologie de l'information, afin d'élaborer des pratiques à suivre dans le cadre de relations avec la Chine. Les entreprises devraient être conscientes de leur complicité possible dans des cas de violation des droits de la personne et de leur capacité de faire preuve d'initiative dans la protection des droits de la personne. Elle invite les représentants des secteurs d'activité à se joindre à son organisme afin de mettre à l'essai ces pratiques exemplaires en Chine.

Un autre participant félicite M. de Lara Resende pour son compte rendu de l'analyse économique et sociale des OMD et pour avoir évoqué les variations attribuables à la race, à l'âge et au sexe. Il demande à M. de Lara Resende comment le processus de mise en œuvre des OMD peut tenir compte de la grande diversité physique et régionale du Brésil et des iniquités entre les riches et les très pauvres. En particulier, depuis l'entrée en vigueur de la Constitution brésilienne en 1988, les débats démocratiques se sont multipliés et une grande diversité d'opinions politiques se sont exprimées. Le participant demande en outre à M. de Lara Resende s'il est convaincu que les anciennes influences militaires ont complètement disparu.

M. de Lara Resende répond qu'afin de maintenir sa croissance économique, d'éviter l'inflation, de gérer son imposante dette nationale et de réduire son taux de chômage très élevé, le Brésil aura besoin de beaucoup plus d'investissements, surtout dans le Nord-Est, la région de l'Amazonie la plus mal lotie où vivent des Autochtones. Dans le cas du Brésil, le secteur agricole est un centre d'intérêt très important, tout comme le secteur financier.

Une des participantes fait état du grand intérêt des discussions sur des questions telles que l'éducation, la santé et divers autres objectifs mais constate qu'à l'exception de Stephen Lewis qui a parlé avec éloquence de la violence faite aux femmes, il ne s'est pas dit grand-chose à ce sujet. Soulignant que cette question devrait figurer parmi les premières

priorités du monde, elle demande aux présentateurs de parler du travail effectué dans ce domaine dans leurs pays respectifs.

M. Hossain fait remarquer que le Bangladesh, l'un des pays les plus pauvres de la planète, a réduit les inégalités entre les sexes dans les écoles primaires et secondaires, ce qui représente un remarquable succès. Ceci est attribuable à son puissant mouvement de défense des droits de la femme, aux contributions de son grand nombre d'ONG et à d'importantes subventions publiques. Les prévisions indiquent cependant qu'on doit s'attaquer aux déficits dans le financement externe pour assurer le maintien de cet important progrès.

M^{me} Muriel dit que la Bolivie a un peu réduit les disparités entre les sexes dans les domaines de l'éducation et des soins maternels. Les institutions font la promotion de la participation des femmes à la vie sociale et politique et il y existe des programmes de lutte contre la discrimination. On constate en particulier une hausse du nombre d'institutions qui contribuent à offrir des possibilités en éducation et sur le marché du travail aux femmes autochtones, qui représentent le groupe le plus désavantagé.

Un des participants dit qu'au Mali, les femmes sont plus instruites que les hommes, puisqu'elles ont en moyenne sept ans de scolarité contre cinq ans et demi pour les hommes, ces derniers devant quitter l'école plus jeunes pour entrer sur le marché du travail. De plus, les femmes prennent leur retraite en moyenne cinq ans plus tôt que les hommes et leur salaire inférieur se rajuste avec le temps. Cependant, la violence familiale demeure un problème courant et sérieux qui n'est pas facile à régler. Les femmes sont récalcitrantes à l'idée de se présenter au poste de police pour formuler une plainte.

Le participant demande ensuite ce que les divers pays font du point de vue juridique pour combattre la violence faite aux femmes.

M^{me} Hom dit que la violence faite aux femmes en Chine commence par la violence envers les fillettes et même en amont, que ce soit par le biais des infanticides, des avortements en fonction du sexe de l'enfant, de l'abandon des bébés filles, du trafic de femmes et de fillettes, etc. Les efforts de l'ONU pour mettre fin au travail des enfants ainsi que ceux du Comité des droits de l'enfant et du Comité des droits économiques font qu'il revient au gouvernement chinois de donner des réponses. Cependant, les lois ne suffisent pas; elles ne constituent qu'un point de départ. L'enjeu consiste à changer le modèle de violence bien ancré dans la culture, la langue et la politique chinoises. Par exemple, beaucoup d'ex-

pressions chinoises sont porteuses de valeurs qui sont discriminatoires envers les femmes. De plus, dans le cadre d'un de ses projets, M^{me} Hom a dû changer le nom de son atelier, « Les droits fondamentaux des femmes », par « Les droits des femmes et les droits de la personne » pour pouvoir avoir la permission d'organiser cet atelier. M^{me} Hom met rappelle donc de demeurer vigilants contre l'attitude voulant que l'on tienne pour acquis que les droits de la personne et les droits des femmes seront toujours mis sur un pied d'égalité.

M. Dramé indique qu'il y a présentement un processus en cours au Mali pour que l'on tienne compte des progrès réalisés en droit international afin de modifier les lois concernant la famille, les droits des femmes et ceux des enfants. Fait à signaler, plusieurs femmes bien connues, issues de l'administration publique ainsi que des milieux universitaire et religieux, y participent.

Un participant demande quel genre de relations existe entre les pays en développement représentés par le groupe d'experts. Quel type de soutien s'offrent-ils les uns aux autres, et quels sont les résultats de la coopération Sud-Sud.

M. Dramé répond que depuis les années 1960, la Chine est devenue de plus en plus présente en Afrique : elle cherche ainsi à fournir un appui accru aux réalités dans le monde. Au Mali, les entreprises chinoises sont présentes dans les domaines de l'industrie, de l'immobilier et des travaux publics (elles ont construit quantité de ponts et de routes) et, en contrepartie, bien des gens d'affaires maliens se rendent en Chine. Les pays africains tablent aussi sur l'établissement de nouvelles relations avec le Brésil et les autres pays de langue portugaise. Bien qu'ils ne soient pas encore très visibles, les liens Sud-Sud se multiplient effectivement.

M^{me} Hom fait remarquer que la Chine a toujours eu une dimension mondiale, bien marquée dans le passé par ses empires bâtisseurs d'entreprises. Par exemple, sous le règne de la dynastie Ming, des centaines de navires ont été envoyés en Afrique afin d'y établir d'importantes relations commerciales. Les Chinois respectaient énormément les Africains, et ce n'est qu'au XIX^e siècle que l'on vit apparaître en Chine des idées racistes à propos des Africains. Actuellement, la Chine est souvent l'un des principaux porte-parole des pays en développement; ce fut le cas par exemple lors de la réunion de l'Organisation mondiale du commerce à Cancun et de l'inclusion par l'ONU de la contribution et de la participation des ONG.

Les pays en développement établissent des relations très importantes, affirme M^{me} Hom. Des ONG homologues travaillent ensemble sur toutes sortes de questions, qui vont du commerce et du terrorisme d'État à la collaboration de part et d'autre des frontières régionales. De plus, elles tentent de tirer profit des expériences des autres dans leurs rapports avec différents gouvernements et différentes listes de priorités.

Un des présentateurs déclare qu'à sa connaissance, il n'existe pas beaucoup de liens de coopération entre les régions de l'Amérique latine, sauf au Brésil, à Cuba et dans quelques autres pays. Les pays ont toutefois des relations diplomatiques dans le cadre de l'ONU, et il rivalisent avec les pays africains pour l'accès de leurs produits agricoles aux marchés américain et européen. En Amérique latine, l'ignorance en ce qui a trait à l'Afrique est inquiétante. Il doit y avoir plus de communication sur le plan culturel entre les deux continents, ainsi qu'avec les pays d'Asie. La coopération horizontale Sud-Sud devrait être encouragée davantage.

M. de Lara Resende dit que le Brésil travaille dans le secteur multilatéral sur le dossier des mesures relatives à l'exportation avec l'Argentine, ainsi que dans celui de la sécurité alimentaire avec la Chine et l'Inde, etc. Le gouvernement propose de nouvelles façons de financer la lutte contre la faim, telles que les taxes sur les exportations.

S'il existe des barrières linguistiques qui rendent la communication difficile, il existe tout de même des liens culturels entre l'Afrique et l'Amérique latine; le soccer et d'autres sports, la musique, la danse et la pratique du vaudou en sont des exemples, au dire d'un participant. Sur le front asiatique, phénomène nouveau, on compte de plus en plus de Chinois dans de nombreux pays d'Afrique. Ceux-ci y ont d'abord établi des restaurants et y installent maintenant de petites industries. La mondialisation rassemble les gens, et de plus en plus de pays australs à un niveau de développement comparable sont intéressés à collaborer. Et les chefs d'États africains sont de plus en plus nombreux à se rendre en Asie pour apprendre comment on y fait les choses.

Un des participants suggère que l'on aille au-delà de la simple relation bilatérale pour se concentrer sur les causes communes que les pays ont à défendre – des questions fondamentales comme la vie, la mort et la survie. Par exemple, dans le conflit entre le Brésil et les États-Unis sur les subventions au coton, les pays africains ont eu le rôle de tierces parties et ont souffert des conséquences négatives. Il prédit que sur certains points, les pays d'Amérique latine et d'Afrique se tourneront de plus en plus les

uns vers les autres. Il constate aussi que l'Inde et la Chine deviennent de plus en plus des actionnaires non régionaux dans des banques de développement qui sont en fait de nature régionale et sous-régionale.

M^{me} Hwitsum conclut la séance en remerciant tous les participants et participantes de leurs précieuses contributions et pour avoir ainsi partagé leurs riches connaissances.

Mot de la fin

Claire L'Heureux-Dubé, ancienne juge, Cour Suprême du Canada

L'honorable Claire L'Heureux-Dubé, ancienne juge à la Cour Suprême du Canada, constate le consensus manifeste qui se dégage de la conférence quant à la nécessité d'aller de la rhétorique et de l'idéalisme à la mise en œuvre de ces objectifs dans la réalité. La stratégie et la volonté politique sont essentielles, et l'élargissement du cadre de référence en matière de droits de la personne fournira le langage ou le dénominateur commun nécessaire, la justice et la compassion figurant à l'avant-plan. Dans ce contexte, elle souligne le fait que les droits fondamentaux de la personne ont tous rapport avec la dignité intrinsèque de chacun et que les États ne doivent en aucun cas violer les droits à la liberté, à l'égalité et au respect de la vie privée que revendiquent leurs citoyens.

De plus, une culture des droits de la personne à tous les niveaux de la société doit s'implanter partout dans le monde et inclure les droits sociaux, économiques et culturels, grâce aux lois et à d'autres moyens. Par exemple, certains pays ont déployé de beaux efforts dans le domaine de l'éducation. Cependant, l'égalité entre les sexes occupe une place centrale dans les droits de la personne et englobe la question de la féminisation de la pauvreté. Pourtant, les pays ne font souvent que reconnaître du bout des lèvres les documents internationaux qu'ils ont signés et ratifiés à propos de ce qui constitue le plus grand combat dans le monde.

Gerry Barr, président-directeur général, Conseil canadien pour la coopération internationale

M. Gerry Barr, président-directeur général du Conseil canadien pour la coopération internationale, présente une réflexion sur le rôle du Canada dans la mise en œuvre des OMD. Il constate que le Canada aura d'ici peu

plusieurs occasions de faire avancer l'action collective internationale contre la pauvreté mondiale et en faveur des droits de la personne : le G8 en juin, le Sommet de l'ONU en septembre et le cycle de négociations pour le développement à la fin de l'année. Une autre des initiatives clés est la campagne intitulée *Abolissons la pauvreté* qui, au moyen de son site Internet et de ses campagnes de publicité, souhaite qu'il y ait une responsabilisation politique et des gestes concrets de la part des gouvernements du monde entier en ce qui concerne les principaux objectifs d'éradication de la pauvreté.

En ce qui a trait à ce que doit faire le Canada, M. Barr souligne en premier lieu que le pays doit, en plus d'atteindre des objectifs quantifiables, accroître et améliorer son aide pour que les OMD s'attaquent effectivement aux causes de la pauvreté telles que la marginalisation des populations pauvres. En ce sens, améliorer l'aide exige une loi sur les dépenses consacrées à l'aide qui accordera une place centrale à l'éradication de la pauvreté et aux droits de la personne.

Deuxièmement, le Canada devrait s'engager à établir un échéancier précis pour atteindre l'objectif qui consiste à consacrer 0,7 p. 100 du produit intérieur brut à l'aide internationale au développement, objectif convenu internationalement. Il existe une manière abordable de le faire. M. Barr suggère d'accélérer le réinvestissement dans l'aide internationale, de l'augmenter dès que la situation financière le permettra et d'intégrer cet accroissement à l'enveloppe de l'aide internationale.

En troisième lieu, le Canada devrait devenir le champion de l'annulation complète de la dette des pays les plus pauvres du monde en élaborant une proposition qui combinerait des parties des propositions du Royaume-Uni et des États-Unis. Le problème mondial de la dette nécessite une solution définitive, et le Canada peut jouer un rôle de chef de file et faire des pressions pour qu'on l'annule entièrement et qu'on ait recours aux ventes d'or du Fonds monétaire international, aux réserves pour pertes sur prêts de la Banque mondiale et à l'aide internationale si nécessaire. Ces mesures doivent être suivies d'une augmentation de l'aide internationale.

En conclusion, M. Barr demande avec insistance au Canada d'intervenir en faveur du commerce international équitable, en veillant en particulier à ce qu'il y ait des règles commerciales justes et prévisibles pour les économies en développement, en appliquant sa mine de connaissances sur

les solutions mixtes et équilibrées quant à l'ouverture des marchés et à la libéralisation des échanges.

DEUXIÈME JOUR

Allocution inaugurale

Jean-Louis Roy, président, Droits et Démocratie

M. Jean-Louis Roy présente M. Ablassé Ouedraogo, conseiller en chef du président de la Banque africaine de développement. En raison de son expérience aux paliers national, continental et international, M. Ouedraogo est un excellent porte-parole des questions abordées au cours de cette conférence et c'est un honneur que de l'accueillir.

Ablassé Ouedraogo, conseiller en chef du président, Banque africaine de développement

M. Ouedraogo traite des progrès accomplis dans la mise en œuvre des OMD en Afrique et des mesures à prendre pour améliorer la situation. Il parle de la nécessité de combiner les ressources avec de bons organismes et une volonté politique. De plus, il insiste sur l'importance de placer les droits de la personne au cœur des OMD.

M. Ouedraogo explique que le nombre même des pays africains, soit 53, l'empêche de fournir des chiffres précis sur les progrès effectués par chacun en ce qui a trait aux OMD, mais qu'il est en mesure de formuler quelques observations générales. L'atteinte des huit OMD nécessite l'approbation de politiques bien dirigées et justifiées qui favorisent une croissance économique globale. Puisque l'Afrique est un continent particulièrement touché par la pauvreté, il est très peu probable qu'elle puisse atteindre les OMD sans une intervention vigoureuse.

M. Ouedraogo aborde chacun des objectifs individuellement et évalue les progrès effectués. Il décrit le premier objectif des OMD – éliminer l'extrême pauvreté et la faim – comme la base de tous les autres, parce que « si une personne a faim, sa dignité en souffre » et il lui est ainsi impossible d'atteindre les autres objectifs. Malheureusement, bien qu'il y ait eu des progrès, l'Afrique subsaharienne ne pourra pas atteindre cet objectif d'ici 2015 à cause de l'insuffisance des moyens tant dans le secteur privé que dans le secteur public.

Les progrès réalisés en ce qui concerne le second objectif, qui est d'assurer l'éducation primaire pour tous, correspondent aux attentes. M. Ouedraogo déclare que le succès est mitigé à cause de l'insuffisance des possibilités de poursuivre ses études. Il faut accélérer l'établissement d'infrastructures et améliorer la qualité de la formation des enseignants.

M. Ouedraogo évoque ensuite les grands progrès réalisés en Afrique du Nord par rapport au troisième OMD, soit de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. En Tunisie, les femmes sont désormais présentes dans toutes les sphères de la vie publique. En comparaison, certains autres pays doivent encore améliorer leur système d'enseignement et mettre en application une politique sur l'égalité des sexes.

Les progrès relativement au quatrième, au cinquième et au sixième OMD sont inégaux et les soins de santé doivent être améliorés.

Pour ce qui est du septième OMD, qui est d'assurer un environnement durable, c'est la pauvreté qui demeure un grand problème. En Afrique, on doit se battre pour sa survie, pour que chacun puisse avoir un verre d'eau potable.

En ce qui concerne le huitième OMD, qui consiste à mettre en place un partenariat mondial pour le développement, M. Ouedraogo décrit la pauvreté et la stagnation en Afrique comme la plus grande tragédie des temps modernes. Bien que les Canadiens et les Canadiennes aient accès à toutes les nécessités de la vie, il est essentiel qu'ils continuent à œuvrer pour que les pays en développement aient les mêmes possibilités.

M. Ouedraogo conclut que malgré les avancées de certains pays africains, la majorité ne pourront pas atteindre les OMD d'ici 2015, si la situation actuelle persiste.

Afin de faciliter l'atteinte des OMD, l'Afrique doit absolument maintenir la paix et l'harmonie sociale, parce qu'il est impossible d'atteindre des ob-

jectifs dans le « chaos total ». Les conflits naissent là où les gens n'ont plus d'espoir; pour leur part, les gens satisfaits n'ont nullement envie d'aller en guerre. Sur le plan économique, l'Afrique doit réformer ses cadres juridique et judiciaire afin d'attirer les investissements privés si nécessaires. Elle doit aussi s'attaquer à la corruption et à la réforme du secteur financier puis investir dans la santé et l'éducation.

Le rôle du monde développé est de mobiliser les sommes nécessaires et d'offrir encore plus de soutien à l'Afrique. De plus, les partenaires doivent réduire le fardeau de la dette des pays en développement. Actuellement, l'Afrique rembourse plus d'argent qu'elle n'en reçoit. En outre, les pays développés doivent améliorer l'accès des pays africains aux marchés internationaux.

Finalement, la mission de la Banque africaine de développement est d'aider les pays africains en fonction de leurs besoins particuliers. Par exemple, dans les pays à revenu intermédiaire, la Banque contribue à la réalisation de projets relatifs à l'administration et au soutien financier.

C'est en Afrique que la crise de la pauvreté se fait sentir avec le plus de vigueur; c'est là où les gens sont les plus marginalisés et où il y a le plus de conflits et de maladies. M. Ouedraogo ajoute qu'il est très difficile d'atteindre une certaine stabilité si le monde continue de fonctionner à deux vitesses, une pour les nantis et l'autre pour les démunis. Il faut que les pays développés sentent qu'ils n'ont pas d'autre choix que de trouver une solution afin d'améliorer la situation en Afrique.

La situation ne demande pas beaucoup de grands projets. Il n'est même pas nécessaire que la communauté internationale arrive avec de nouvelles propositions. Tout ce qu'il faut, c'est que les pays respectent leurs engagements. Des mesures de ce genre aideraient à réduire l'écart entre les pays en développement et les pays développés. Le Canada doit montrer la voie à suivre en assumant ses responsabilités et ses engagements, surtout en ce qui a trait aux droits de la personne.

En réponse à une question sur les disparités en Afrique, M. Ouedraogo fait remarquer qu'il y a des disparités partout, mais le problème consiste à trouver des solutions pertinentes, ce que les Africains tentent de faire. En ce qui a trait aux subventions à l'agriculture, M. Ouedraogo répond que la question a de l'importance, mais qu'il faudra du temps pour la régler.

La dernière question porte sur la situation horrible qui existe dans la zone des Grands Lacs africains. Bien que le développement y ait apporté une certaine part de paix et y ait découragé la corruption, les conflits n'y sont pas complètement disparus; il y a même là un génocide. L'ONU est intervenue pour contribuer à résoudre les problèmes, mais les habitants doivent s'engager à régler la situation. L'Afrique a la responsabilité première de s'assurer que les fonds qu'elle reçoit sont affectés au développement.

Deuxième séance plénière - Solutions de remplacement à la coopération internationale

Président : Stephen Baranyi, chercheur principal en prévention des conflits, l'Institut Nord-Sud

Stephen Baranyi présente les quatre orateurs, mettant l'accent sur l'importance d'avoir différentes perspectives et façons d'envisager le dossier de la coopération internationale.

Arjun Sengupta, expert indépendant de l'ONU sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté

Arjun Sengupta demande aux participantes et participants d'adopter une nouvelle plate-forme : de mettre au point une initiative canadienne pour la coopération internationale, centrée sur les droits de la personne. Une initiative canadienne de ce genre serait des plus appropriées, puisque c'est Lester B. Pearson qui a changé le paradigme de la coopération internationale. Avant lui, la coopération internationale était surtout basée sur des considérations militaires et stratégiques. Or c'est Pearson qui a amené les gens à se concentrer sur la nécessité du développement comme moyen de créer la paix, l'harmonie et l'intérêt mutuel. Pearson envisageait la question du développement comme une question importante en elle-même. C'est cette théorie qui est à la base d'une approche axée sur les droits de la personne.

L'acceptation des droits de la personne entraîne aussi l'acceptation, par la communauté internationale, de l'obligation de s'assurer qu'ils sont respectés. Il revient à la communauté internationale de créer des conditions qui contribueront au respect de ces droits. Le commerce, la dette, les

transferts de technologie et les flux financiers figurent parmi les facteurs favorables.

Cependant, il ne suffit pas de créer des conditions adéquates et et favorables, car cela ne mène pas automatiquement au respect des obligations relatives aux droits de la personne. Ainsi, le libre-échange peut bien exister, mais peut-être que seule une fraction limitée de la population du pays bénéficiera du produit qui en découle et que les groupes vulnérables continueront d'être exclus.

Il faut donc créer des politiques nationales. Il est difficile de parler de coopération internationale sans parler en même temps de la création d'un environnement favorable au développement au niveau national.

Pour que l'obligation internationale soit remplie, certains facteurs doivent être réunis :

- il faut un dynamisme suffisant;
- il faut qu'un mécanisme d'évaluation soit en place afin de déterminer la quantité d'aide nécessaire;
- il faut qu'une politique nationale soit déjà en place afin de s'assurer que l'aide fournie est utilisée à bon escient.

Ces types d'obligations internationales devraient lier les parties dans un type de contrat, a soutient M. Sengupta.

Celui-ci suggère également la création d'un organe de financement pour imprévus. Tous les pays participants s'engageraient à verser 0,7 p. 100 de leur produit intérieur brut dans un fonds qui ne serait utilisé qu'en cas de nécessité. Ce type d'arrangement allégerait la charge que se partageraient les pays développés. Le Canada pourrait se faire le promoteur d'une initiative de ce genre; il prendrait ainsi les devants dans un nouveau dialogue international et dans les activités subséquentes.

Sigrun Skogly, maître de conférences, Faculté de droit de l'Université de Lancaster

Sigrun Skogly dit que sa situation est unique puisqu'elle fait partie du corps professoral et qu'ainsi, elle « se soustrait par bonheur à la nécessité de faire preuve de diplomatie ». Elle se fera ainsi l'avocate du diable.

M^{me} Skogly hésite à répartir les obligations juridiques en fonction de la richesse de tel ou tel État; ces obligations devraient plutôt être fondées sur le degré d'attachement de l'État au droit international. L'obligation en-

gendrée pour quelque État que ce soit serait basée sur ses activités et ses ressources. Par exemple, elle fait remarquer que le premier pays étranger à offrir de l'aide aux États-Unis après une suite d'inondations a été le Bangladesh (qui a de l'expérience dans ce domaine).

Le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* et la *Convention relative aux droits de l'enfant* contiennent effectivement des obligations juridiques en matière d'aide internationale. Cependant, le contenu de ces documents n'a pas la portée que certains voudraient qu'ils aient.

Il est irréaliste de monnayer les obligations liées aux droits de la personne et de demander aux pays riches de payer la note. La protection des droits de la personne est plus qu'une question de ressources; c'est aussi une question de qualité (par exemple, la coopération commerciale et militaire, diplomatique, scientifique et culturelle). Donc, même si tous les pays atteignaient l'objectif de verser 0,7 p. 100 de leur produit intérieur brut à l'aide internationale, ce ne serait pas nécessairement suffisant pour satisfaire aux obligations relatives aux droits de la personne, dit-elle.

M^{me} Skogly s'attache ensuite au paragraphe 2(1) du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Chacun des États parties au présent Pacte s'engage à agir, tant par son effort propre que par l'assistance et la coopération internationales, notamment sur les plans économique et technique, au maximum de ses ressources disponibles, en vue d'assurer progressivement le plein exercice des droits reconnus dans le présent Pacte par tous les moyens appropriés, y compris en particulier l'adoption de mesures législatives.

Ce paragraphe n'était pas particulièrement controversé au moment de sa rédaction. Les États-Unis trouvaient même qu'il était trop contraignant de stipuler « économique et technique ». Ce paragraphe indique non seulement que les États doivent offrir de l'aide et coopérer mais que leur aide et leur coopération doivent correspondre aux considérations relatives aux droits de la personne.

Au fond, les États ont l'obligation de ne pas contrevenir aux droits de la personne, de s'assurer que leur coopération n'empire pas la situation et de s'assurer que les tierces parties qui relèvent de leur compétence ne contribuent pas à la violation des droits de la personne.

Abordant la notion d'obligation d'exécution, M^{me} Skogly affirme qu'il devrait plutôt y avoir une obligation de favoriser l'exécution – une obligation de travailler en partenariat avec les États bénéficiaires.

Asbjorn Lovbraek, conseiller principal, Agence norvégienne pour le développement international (NORAD)

M. Asbjorn Lovbraek dit que d'après l'expérience qu'il a eue avec la Banque asiatique de développement, le Canada et la Norvège étaient presque toujours d'accord sur les principes de la politique de développement. Par le passé, ils avaient tendance à diverger d'opinion seulement lorsque les intérêts en matière de sécurité nationale étaient en jeu.

Sur la scène internationale, de nos jours, nous mettons l'accent sur la réalisation, même si le consensus n'est pas possible. Essentiellement, les pays prêts à bouger devraient tenter de le faire. La Norvège a toujours participé au processus visant à essayer d'apporter des changements dans les politiques de développement. À certaines occasions, le Canada et la Norvège ont travaillé ensemble (ainsi, ils ont tenté de remettre à l'ordre du jour international la question de la sécurité des personnes et participé à des dialogues plurilatéraux sur les droits de la personne en Asie).

La Norvège a pour sa part dépassé l'objectif de 0,7 p. 100 depuis un bon moment; la question est maintenant de savoir comment atteindre voire dépasser 1 p. 100. M. Lovbraek ajoute que la qualité et l'efficacité de l'aide ont de l'importance, mais que la quantité en a tout autant.

Comment se fait-il que la Norvège ait pu atteindre l'objectif de verser 0,7 p. 100 de son PIB à l'aide internationale alors que le Canada n'y est pas encore arrivé? Les deux pays sont riches et ont des économies solides. Ni l'un ni l'autre n'a de déficit budgétaire. Une différence à examiner de plus près tient au fait que la Norvège a une société civile très active et qu'une partie des fonds qui sont donnés à des organismes des pays en développement passent par des ONG et des organismes de la société civile en Norvège.

La Norvège a élaboré un plan d'action pour atteindre les OMD. Celui-ci a été dressé avec la participation de tout le gouvernement, ce qui signifie que des questions stratégiques cohérentes peuvent désormais être mises au centre des préoccupations politiques en Norvège. M. Lovbraek ajoute qu'une politique de développement complète a été présentée au Parlement en 2004. Les discussions sur cette politique ont eu lieu dans le contexte des OMD. Le pays s'est aussi engagé à faire un suivi des progrès

de la mise en œuvre des OMD dans le cadre du processus budgétaire annuel.

La politique de développement est également devenue un programme en matière de droits de la personne parce que le document d'orientation de 2004 est axé sur la dignité humaine et qu'un plan d'action pour les droits de la personne a été présenté au Parlement en 1999. La question à laquelle le pays est maintenant confronté consiste à savoir comment intégrer les droits de la personne au volet opérationnel de la coopération au développement. M. Lovbraek dit que la NORAD a récemment élaboré un manuel d'évaluation des incidences des droits de la personne.

M. Lovbraek met le Canada au défi de rejoindre la Norvège, le Danemark, la Suède et les Pays-Bas en tant que pays qui rendent compte de leurs propres progrès dans la mise en œuvre du huitième objectif. Il ajoute que les pays développés devraient être tenus de faire rapport sur l'ensemble des objectifs et non seulement sur le huitième OMD.

David Moloney, Vice-président, Direction générale des politiques, Agence canadienne de développement international (ACDI)

M. David Moloney recommande aux participants de lire une partie de la documentation préparée pour la conférence. Celle-ci pose un certain nombre de questions concernant les droits de la personne et le développement auxquelles bien des gens sont déjà confrontés.

M. Moloney ajoute que les OMD ne représentent pas tous les aspects de la Déclaration du Millénaire. Si l'on continue de se concentrer sur la réduction de la pauvreté et sur l'atteinte des OMD, cela veut-il dire nécessairement que le respect des droits de la personne en sera accru?

Réagissant au présentateur précédent qui a parlé des similarités de vues entre le Canada et la Norvège, M. Moloney déclare que l'ACDI a présenté un rapport au Parlement sur l'efficacité des réponses apportées par le Canada dans le dossier des OMD. Il ajoute que le gouvernement du Canada prévoit publier un rapport national avant la tenue du Sommet du Millénaire. Ce rapport portera sur les huit objectifs.

L'ACDI croit que les OMD ne seront pas atteints si l'on ne tient pas compte des droits de la personne. Les OMD portent sur cinq secteurs (bonne gouvernance, santé, éducation, environnement et développement du secteur privé) ainsi que sur l'équité entre les sexes. Aucun de ces domaines ne peut être examiné séparément. M. Moloney a dit qu'on doit

suivre une démarche cohérente et intégrée qui tiendra compte des liens entre les secteurs et se concentrera sur le développement de sociétés et de collectivités qui fonctionnent adéquatement.

Il ajoute que l'égalité des sexes est essentielle à l'atteinte durable des OMD. Les femmes doivent participer au processus décisionnel et ne doivent pas avoir de doutes en ce qui concerne leurs droits reproductifs et en matière de sexualité. Elles doivent aussi avoir la haute main sur leurs finances personnelles et être assurées d'avoir accès à l'éducation de base. En matière d'environnement, les préoccupations propres à chaque sexe revêtent aussi un caractère essentiel, dit-il. La capacité des femmes d'avoir le contrôle sur leur sexualité et en matière de reproduction constitue un aspect important pour que le changement soit permanent.

M. Moloney ajoute que l'ACDI se concentre aussi sur la participation des enfants au processus décisionnel sur les enjeux qui ont des conséquences sur leur vie.

Questions et discussion

Un participant demande à M. Moloney d'expliquer la décision du Canada de concentrer son aide sur 25 pays qui ont déjà atteint un certain niveau de développement économique. Il dit que cette démarche diffère beaucoup de celle de la Suède, où l'on concentre l'aide vers les pays les moins développés.

Alors que le Canada se concentre sur les droits de la personne dans les autres pays, les Autochtones du Canada continuent de souffrir de violations des droits de la personne, affirme une autre participante. Les Autochtones du Canada essaient pourtant de défendre leurs droits à la terre et à l'autodétermination et de surmonter les effets du colonialisme. Elle ajoute que le Canada se trouve présentement au 47^e ou au 48^e rang en ce qui concerne la façon dont il traite les Autochtones.

Un autre participant se dit révolté par le fait que les droits de la personne sont systématiquement ignorés dans la négociation d'ententes commerciales. Il ajoute qu'il existe beaucoup de dispositions ayant force exécutoire dans les diverses conventions internationales, mais qu'elles ne sont pas appliquées.

En ce qui concerne l'appel à l'innovation, un participant déclare qu'il y a actuellement sur la table internationale quelques propositions novatrices visant à offrir des sources fiables et durables de financement. Ces sugges-

tions comprennent la taxe sur les billets d'avion et la taxe sur les transactions financières. Il demande si les gouvernements du Canada et de la Norvège prévoient participer à l'un ou l'autre des projets pilotes.

Une participante demande comment le Canada mettra en application une ligne de conduite pangouvernementale en matière de politique étrangère. Elle ajoute que certains pays sont vexés de ne pas être sur la liste canadienne. Elle affirme qu'il faut que le Canada publie les critères de sélection qu'il a utilisés à cette fin.

Les pays africains n'attendent pas que les autres pays respectent leurs engagements à leur place; il est grand temps que les pays africains respectent leurs propres engagements, déclare une participante. Elle ajoute qu'il faut une certaine amélioration de la situation sociale de base pour que l'Afrique puisse s'acquitter de ses obligations en matière de droits de la personne. Il est très important que le travail de l'ACDI s'inscrive dans les priorités fondamentales des différents pays africains. Selon elle, il est important d'adopter une perspective thématique dans la distribution de l'aide au lieu de choisir simplement certains pays plutôt que d'autres. Elle ajoute qu'il est impossible de parler des droits de la personne sans s'attaquer sérieusement à l'extrême pauvreté.

M. Sengupta revient sur la question de la qualité de l'aide par opposition à la quantité. Il soutient que les deux ne sont pas indépendantes. Il réaffirme la nécessité d'établir une entente sur le partage du fardeau.

M^{me} Skogly dit que tant et aussi longtemps que les États traiteront les droits de la personne comme un dossier dont on ne se préoccupe vraiment que de manière périodique (par exemple pendant les discussions à Genève), toute intervention n'entraînera aucun effet. L'engagement envers les droits de la personne doit être rempli de manière concrète, déclare-t-elle. Elle ajoute qu'il n'existe pas beaucoup de mesures pour inciter les États à se préoccuper des droits de la personne; c'est pourquoi les sociétés civiles sont si importantes.

M. Lovbraek déclare que les pays ne peuvent pas non plus oublier leurs propres obligations nationales. Il dit qu'il a pris conscience de cela après avoir remarqué que certains des engagements internationaux de la Norvège ne figuraient même pas dans la législation nationale. Le gouvernement norvégien examine présentement cette situation.

M. Moloney dit que dans son document sur la politique étrangère, le Canada s'engage à concentrer les deux tiers de son aide bilatérale des dix

prochaines années à 25 pays. Il ajoute que les critères de sélection des 25 pays sont indiqués dans le document. Il affirme que les pays inscrits sur la liste figurent parmi les plus pauvres du monde. Il faut aussi que les pays aient atteint un certain niveau de gouvernance si l'on veut que l'aide soit utilisée de manière efficace. Le Canada doit se concentrer sur les pays où il peut vraiment être utile, indique M. Moloney. Cependant, il continuera aussi d'aider des pays qui ne sont pas sur sa liste.

Il dit qu'il doit y avoir une bonne communication avec les pays bénéficiaires. Il est essentiel que les pays déterminent eux-mêmes leurs besoins.

Mobiliser les Canadiens et les Canadiennes : une perspective intersectorielle sur la mise en œuvre des OMD

Présidents : Wayne MacKay, président du conseil d'administration de Droits et Démocratie Razmik Panossian, directeur des Politiques, des programmes et de la planification de Droits et Démocratie

Déjeuner-causerie : Mobiliser les partis politiques

Aileen Carroll, ministre de la coopération internationale

M^{me} Aileen Carroll constate que la réduction de la pauvreté constitue le plus grand problème à résoudre de notre siècle et que l'atteinte des OMD marquera un point tournant dans les préoccupations internationales. Le Canada fait de plus en plus d'efforts pour concentrer son aide là où il a les ressources et le savoir-faire nécessaires pour avoir véritablement de l'effet.

Les OMD font partie des programmes d'aide internationale canadiens, et le principe des droits de la personne est intégré au plan d'action du Canada en matière de coopération et de développement. Rehausser les objectifs de financement de l'aide internationale constitue l'un des principaux aspects dont il faut tenir compte; M^{me} Carroll fait d'ailleurs remarquer que le récent budget prévoit une augmentation des fonds attribués à Droits et Démocratie – de près de trois millions de dollars par année sur trois ans. Ce financement contribuera à soutenir les domaines

prioritaires de Droits et Démocratie, dont les droits des femmes et ceux des Autochtones.

M^{me} Carroll souligne l'importance d'investir de manière intelligente tout en accroissant l'aide. C'est pourquoi le gouvernement du Canada a augmenté son budget d'aide internationale de 30 p. 100 l'année dernière et s'est engagé à l'augmenter d'au moins 8 p. 100 par année, ce qui ferait plus que tripler le montant de l'aide de 2001 à 2015.

En outre, les Canadiennes et les Canadiens réclament une saine gestion des finances. Faisant remarquer que le Canada a un surplus budgétaire et qu'il est le seul pays membre du G8 à ne pas être en déficit, M^{me} Carroll souligne que la qualité et l'efficacité de l'aide sont aussi importantes que la quantité. L'Énoncé de politique internationale du Canada en tient compte; aussi se concentre-t-il sur des facteurs clés et sur certains pays pour contrer la pauvreté. Ces changements sont essentiels à l'amélioration du programme d'aide.

Helena Guergis, critique en matière de coopération internationale, Parti conservateur du Canada

M^{me} Helena Guergis dit qu'au lieu de briser des promesses et d'induire les Canadiennes et les Canadiens en erreur à propos des finances nationales, le gouvernement libéral devrait respecter ses engagements et faire preuve de transparence et de responsabilité financière en affectant 0,7 p. 100 du PIB à l'aide internationale au développement.

L'extrême pauvreté dans le monde et les énormes écarts entre les pays développés et les pays en développement nuisent à la réputation du Canada et des autres pays développés. Le Canada doit partager ses richesses et aider les autres à atteindre des objectifs socio-économiques durables.

En 1969, le Canada a adhéré au programme de développement de Lester B. Pearson, ce qui était la bonne décision à prendre. Toutefois, depuis treize ans, Paul Martin n'a pas cessé de couper, à coups de milliards, dans l'aide internationale. L'objectif de 0,7 p. 100 est tout à fait honorable, et les Canadiennes et les Canadiens figurent parmi les plus généreux donateurs à des projets de développement partout dans le monde. Pourtant, si l'Aide publique au développement n'augmente que de 8 p. 100 par année, les libéraux n'atteindront pas l'objectif de 0,7 p. 100 d'ici 2015.

Afin de redorer le blason du Canada dans le dossier du développement international et de respecter les engagements relatifs aux OMD, le Parti

conservateur s'engage à augmenter le budget de l'aide internationale et à atteindre l'objectif de 0,7 p. 100. Il a présenté un mandat législatif pour que les rapports annuels au Parlement décrivent bien comment l'argent des contribuables a été dépensé de manière efficace. Cependant, les conservateurs croient que le Canada pourrait faire ce qu'il faut sans que les OMD ne soient juridiquement contraignants.

Gilles Duceppe, chef du Bloc québécois

Les attentats terroristes du 11 septembre ont aussi porté atteinte aux valeurs de liberté et de démocratie, déclare M. Gilles Duceppe. Il est tentant de réagir avec force, mais faire preuve de modération dans l'esprit de ces valeurs constitue déjà en soi une victoire contre le terrorisme.

Le terrorisme se nourrit de l'injustice, et la sécurité mondiale passe inévitablement par le développement. De plus, l'arme de destruction massive la plus importante est la pauvreté, surtout l'extrême pauvreté – celle qui touche la santé, l'éducation, l'environnement et les enfants. Les OMD revêtent donc une importance capitale. Dans ce contexte, M. Duceppe critique le gouvernement du Canada pour son refus continu d'établir un échéancier pour l'atteinte de l'objectif de 0,7 p. 100 du PIB d'ici 2015. Le Bloc québécois continuera de faire pression pour que le gouvernement libéral s'engage à atteindre cet objectif.

En ce qui concerne les obligations du Canada à l'égard des droits de la personne, M. Duceppe évoque plusieurs cas, dont ceux de Maher Arar et de William Sampson, deux Canadiens emprisonnés et torturés l'un en Syrie et l'autre en Arabie saoudite. M. Duceppe soutient que les efforts diplomatiques du Canada doivent être plus efficaces, comme l'expose la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques. En outre, il demande au premier ministre d'améliorer les mécanismes d'appel au Canada, d'empêcher la déportation de réfugiés risquant la torture et de répondre aux promesses internationales de protéger la dignité et les droits de la personne.

Jack Layton, chef du Nouveau Parti Démocratique (NPD)

M. Jack Layton fait remarquer qu'il faut féliciter Alexa McDonough pour sa récente présentation au Comité permanent des affaires étrangères. Sa motion visant à faire en sorte que le Canada prenne les moyens d'atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 d'ici 2015 a été acceptée à l'unanimité,

résultat qui découle de l'élan mondial en ce sens et des efforts de tous les partis et des ONG au pays. Cette motion demande l'adoption d'une loi pour s'assurer de l'augmentation du financement dans le prochain budget fédéral. Elle sera présentée à la Chambre d'ici quelques jours et M. Layton exhorte tous les partis à contribuer à l'adoption de cette motion; l'argent additionnel sauvera des vies.

Constatant que les conditions requises pour la mise en œuvre des OMD sont réunies sur la scène internationale, M. Layton souligne l'existence de la campagne *Abolissons la pauvreté*, dont le symbole – les bandeaux blancs – fait appel à l'émergence d'une volonté politique pour enrayer l'extrême pauvreté. Au lieu de prononcer des discours, le Canada devrait simplement agir, affirme M. Layton, exactement comme les Canadiennes et les Canadiens ont réagi à la suite du tsunami en décembre 2004. C'est à la façon dont les députés voteront sur la motion de M^{me} McDonough que l'on vérifiera la validité des mots.

M. Layton aborde aussi la question du développement durable. La récente Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire montre que la planète est rapidement en train de perdre les moyens de fournir les services offerts par les écosystèmes nécessaires à la vie, et le bilan peu reluisant du Canada dans le domaine des changements climatiques et des émissions de gaz à effet de serre attire l'attention sur le fait que le gouvernement n'a pas réussi à agir.

Jim Harris, chef du Parti vert

Au lieu d'augmenter les dépenses en matière de défense, on devrait mettre fin à la pauvreté des enfants. Ce serait là la véritable défense, laisse entendre M. Jim Harris. Actuellement, 1,1 million d'enfants vivent toujours dans la pauvreté au Canada; c'est près d'un enfant sur six, et ce, quinze ans après la promesse faite par chaque parti politique de mettre fin à la pauvreté chez les enfants canadiens. Dans le même ordre d'idées, la meilleure façon de protéger les écosystèmes est d'offrir de la nourriture et de l'eau potable à tous. Comme l'indique l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, il faudra procéder à d'importants changements afin d'éviter un effondrement majeur des écosystèmes. Les sociétés développées en sont responsables, affirme M. Harris.

Ces raisons sont les vraies raisons pour lesquelles le gouvernement du Canada doit respecter immédiatement l'engagement de verser 0,7 p. 100

de son produit intérieur brut à l'aide internationale au développement. La société civile et tous les organismes peuvent modifier considérablement le cours des choses en investissant dans des initiatives pour éliminer la faim dans le monde, pour offrir aux femmes des soins de santé en matière de reproduction et pour assurer un environnement durable.

M. Harris souligne qu'il ne peut y avoir de justice sociale sans sécurité environnementale ni sans élimination de l'extrême pauvreté. Les plus menacés sont les groupes les moins bien nantis. Il faut tenir compte de ces facteurs lorsqu'on mesure le progrès économique. Le Parti vert représente et défend des idées et des voix qui ne sont pas entendues à l'heure actuelle et s'emploie à la définition du véritable progrès.

Mobiliser le secteur privé

Adine Mees, présidente-directrice générale, Canadian Business for Social Responsibility

M^{me} Adine Mees explique que Canadian Business for Social Responsibility (CBSR) est un réseau de plus de 150 entreprises, dont de grandes multinationales, qui travaillent à l'amélioration de leur rendement social, environnemental et financier.

Le thème de la présente conférence correspond au travail effectué par CBSR en relation avec le réseau d'entreprises signataires du Pacte mondial des Nations Unies (PMNU). De plus, le réseau CBSR a récemment lancé un programme intitulé « Human Rights: Everyone's Business », destiné à sensibiliser les entreprises aux droits de la personne et à leur responsabilité sociale et à les faire progresser dans la pratique sur ces questions. Le programme comprend un Sommet sur les affaires et les droits de la personne en octobre, une étude sur les affaires et les droits de la personne dans les contextes canadien et international, ainsi qu'un atelier pratique sur l'intégration des droits de la personne aux systèmes de gestion existants.

M^{me} Mees se penche ensuite sur les OMD. La mondialisation a grandement étendu l'influence des entreprises canadiennes dans de nombreux pays en développement. Comme la demande de transparence et de responsabilité des entreprises dans leurs pratiques sociales, économiques et environnementales augmente de plus en plus sur la scène internationale,

le secteur privé a devant lui d'importantes possibilités d'élaborer des politiques et des pratiques visant l'atteinte des OMD. On devrait envisager les questions suivantes pendant qu'on établit le lien entre les entreprises et les OMD :

- Les entreprises ont besoin d'objectifs et d'échéanciers et doivent participer à des activités qui fonctionnent;
- Les entreprises doivent être responsables et doivent comprendre ce à quoi les gens s'engagent et ce sur quoi ils ont des comptes à rendre;
- Les liens entre les objectifs commerciaux et les OMD doivent être très clairs;
- Il doit y avoir une possibilité de réussite, et les gens doivent travailler ensemble de manière pratique et fonctionnelle;

Au lieu de s'apitoyer, les entreprises préfèrent exploiter la résilience, l'ingéniosité, l'esprit d'initiative et le dynamisme des gens.

Malgré les excellents efforts effectués par certains, la responsabilité sociale des entreprises canadiennes doit encore prendre de l'ampleur. L'étude de faisabilité de 2004 du réseau CBSR pour le PMNU offre des possibilités de sensibiliser les gens. De plus, l'International Business Leaders Forum et le Programme des Nations Unies pour le développement ont publié en 2003 un rapport intitulé *Business and the MDGs: A Framework for Action*, qui indique les raisons valables pour lesquelles les entreprises devraient contribuer à la réalisation des OMD :

- la capacité de fonctionner dans une société sécuritaire et stable;
- la capacité de gérer les coûts ainsi que les risques et les effets du marché;
- la capacité de mettre à profit le marché potentiel.

Bon nombre d'OMD entrent dans la sphère d'influence des entreprises, dit M^{me} Mees, que ce soit sur les lieux de travail, sur le marché du travail ou encore dans la chaîne d'approvisionnement, le dialogue sur les politiques gouvernementales ou les activités de promotion d'idées. C'est une décision commerciale judicieuse que d'adhérer aux OMD et aux droits de la personne par l'intermédiaire de la politique sur la responsabilité sociale de l'entreprise.

Kaz Flinn, vice-présidente, Affaires gouvernementales et responsabilité sociale de l'entreprise, Banque ScotiaM^{me} Kaz Flinn fait l'éloge de la perspective intersectorielle, qui met à contribution le gouvernement, les ONG

ainsi que les petites et grandes entreprises dans la mise en œuvre des OMD, suivant un cadre fondé sur les droits de la personne. Elle fait remarquer que la Banque Scotia a des succursales dans près de 50 pays et qu'elle a élaboré il y a un an des objectifs en matière de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE). L'idée qu'elle se fait de la RSE, qui comprend la collectivité, l'environnement, les employés, les clients et la gouvernance, est liée de très près aux OMD.

Les objectifs principaux du plan stratégique de la Banque Scotia pour 2004-2005 consistent à obtenir en son sein un appui généralisé en faveur de la RSE et à mettre sur pied un comité consultatif sur la RSE formé de cadres de tous les secteurs d'activité et de soutien.

Quel rôle une entreprise peut-elle jouer dans la mise en œuvre des OMD? M^{me} Flinn suggère que l'on élabore un plan décrivant la meilleure contribution possible de l'entreprise à la mise en œuvre des OMD, plan que l'on reliera aux activités fondamentales de l'entreprise, et que l'on formule les solides raisons que l'on a, sur le plan des affaires, de s'intéresser aux questions environnementales et sociales. Par exemple, la santé d'une compagnie est liée au milieu où vivent ses employés. Les employés hautement qualifiés et les gens en général veulent travailler pour une entreprise socialement responsable. Les OMD leur offrent des occasions originales de créer de nouveaux marchés et de nouvelles activités.

Le secteur financier peut répondre aux OMD en utilisant une série d'outils et de politiques, au nombre desquels figurent les séances d'information financière à l'intention des personnes pauvres, les pratiques exemplaires en matière de financement de projets et le soutien accordé aux employées et aux femmes en général. Par exemple, la Banque Scotia participe à de nombreuses activités philanthropiques et de développement, tant à l'étranger qu'au Canada, et elle contribue entre autres à l'éducation, à la santé, aux services sociaux, aux arts et à la culture ainsi qu'à la protection et au développement durable dans les collectivités.

M^{me} Flinn dresse la liste des outils et des politiques liés de plus près aux activités de base de la Banque Scotia :

Dans le dossier du huitième objectif, la Banque Scotia contribue à l'aménagement d'infrastructures souples pour le commerce mondial, suivant en cela les « principes de l'Équateur » applicables aux institutions financières, qui établissent des balises pour le financement de projets délicats du point de vue écologique et social; La Banque Scotia investit dans le microfinancement au moyen de stratégies qui comprennent des formes

non classiques de petits prêts et un regroupement de services financiers destinés aux personnes très pauvres – des femmes, pour la plupart; La Banque Scotia fait également la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, conformément au deuxième objectif, en s'efforçant d'accroître le nombre de femmes à la direction.

M^{me} Flinn résume en disant que les entreprises, quelle que soit leur taille, peuvent faire leur part, que le succès financier d'une société est lié directement au bien-être de la collectivité dans laquelle elle est établie et que les exemples de réussite reposent sur la collaboration avec différents intéressés qui ont des connaissances techniques et des perspectives sans pareilles à offrir.

Ed Broadbent, député du NPD et ancien président de Droits et Démocratie

M. Ed Broadbent parle du travail de la Commission sur la démocratie canadienne et la responsabilisation des entreprises, dont il était l'un des coprésidents. Cette commission a produit il y a trois ans un rapport intitulé *Une nouvelle équation, Les profits et les responsabilités des entreprises à l'aube du 21^e siècle*, qui est le fruit d'une tournée pancanadienne du milieu des affaires et de ses critiques.

Examinant les activités des entreprises et les droits de la personne dans le contexte de la mondialisation, le rapport traite de quelques véritables sujets de préoccupation, notamment dans le secteur de l'extraction des ressources dans les pays en développement. Beaucoup de représentants d'entreprises disent que, en plus de maximiser leurs profits, les sociétés à l'étranger devraient aussi respecter les lois internationales en matière d'environnement et de droits de la personne, plus particulièrement les normes sur les droits fondamentaux des travailleurs formulées par l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Un sondage réalisé auprès des Canadiennes et des Canadiens révèle que plus de 80 p. 100 d'entre eux s'attendent à ce que le gouvernement déploie des efforts d'ampleur mondiale pour rendre les normes internationales sur les droits de la personne applicables aux entreprises canadiennes faisant des affaires à l'étranger. S'il n'est pas possible que cela fonctionne d'ici trois ans, 84 p. 100 des Canadiennes et des Canadiens sont d'accord pour que le gouvernement agisse unilatéralement pour obliger les entreprises à respecter ces normes.

Le rapport a présenté en 2002 au gouvernement fédéral 24 recommandations pratiques et réalisables, dont certaines étaient déjà mises en application par bon nombre d'entreprises canadiennes. Aujourd'hui, pourtant, il n'y a pas grand-chose qui a changé. Par exemple, les Principes directeurs de l'OCDE en matière de responsabilité sociale des entreprises demeurent non contraignants, et ce, malgré les recommandations de la Commission.

S'attaquant à l'argument selon lequel l'adhésion à ces principes devrait être une question de bonne volonté et selon lequel les entreprises devraient être persuadées à cause des profits et des obligations morales, M. Broadbent soutient fermement qu'il faut légiférer. De la même façon qu'il n'est pas facultatif de rouler à droite sur les routes canadiennes, il ne devrait pas être facultatif pour les entreprises de faire ce qu'il faut; les citoyens ne peuvent pas attendre qu'elles le fassent, au moment où des entreprises minières canadiennes ou autres causent des dégâts considérables à l'étranger, tant à l'environnement que par leur non-respect des droits de la personne. M. Broadbent souligne le cas de Talisman au Soudan et dit qu'on aurait dû légiférer pour régler cette situation.

M. Broadbent fait remarquer que la semaine précédente, un tribunal canadien a condamné pour la première fois homme pour avoir agressé sexuellement des enfants à l'étranger. Il faut une ligne de conduite similaire pour punir les entreprises qui violent les droits de la personne à l'étranger. Le fait qu'une loi intérieure adoptée l'an dernier tienne les entreprises responsables de la santé et du bien-être de leurs employés au Canada constitue un bon point de départ. Mais ce type de loi est nécessaire pour protéger les employés travaillant pour les entreprises canadiennes à l'étranger. Quand il s'agit de faire respecter la dignité et les droits de la personne dans toute leur étendue, on ne peut pas parler de base volontaire. Les entreprises canadiennes doivent être tenues par la loi de faire ce qu'il faut. Aussi M. Broadbent presse-t-il instamment le gouvernement du Canada de jouer un rôle de chef de file dans ce dossier.

Questions et discussion

Un participant demande quelles lois les pays ont-ils pour protéger leurs citoyens à l'étranger. Un autre demande quel type de lois exactement devrait être en place. Un troisième donne quelques exemples d'entreprises

qui sensibilisent le public aux OMD au moyen de sacs à provisions ou de cartons de lait au Brésil.

M^{me} Mees indique que souvent on oblige les entreprises à signer des ententes, mais que le processus ne tient pas compte des exigences de cet engagement; or, par la suite, les changements escomptés ne se produisent pas. Elle laisse entendre que des partenariats efficaces entre les entreprises et les ONG ou la société civile donneraient de meilleurs résultats et parviendraient à faire changer les choses s'ils reposaient sur la communication et la confiance.

M. Broadbent recommande que ce soit un cadre supérieur qui soit chargé de la responsabilité sociale de l'entreprise. À son avis, celle-ci devrait inclure expressément les droits de la personne, et les entreprises devraient faire exécuter leur vérification quant à leur engagement social à l'extérieur plutôt qu'à l'interne. En outre, le gouvernement devrait les aider par l'intermédiaire de ses ambassades à l'étranger et au moyen des missions commerciales dirigées par le premier ministre. Les entreprises devraient aussi avoir à atteindre des normes minimales et des objectifs minimaux en matière de responsabilité sociale pour être en affaires et faire des profits.

M^{me} Flinn dit que les entreprises devraient sensibiliser aux OMD, lier leurs objectifs à leur responsabilité sociale et se concentrer sur la transparence dans leurs rapports sur la responsabilité sociale.

Un participant demande des mesures pour encourager les entreprises à rendre des comptes à l'étranger plutôt que d'y exploiter les richesses, comme dans les pays africains. Un autre demande à la Banque Scotia de parler de la question des droits de la personne des Principes de l'Équateur à la Société Financière Internationale (SFI), qui a été bien discrète sur cette question.

Un autre participant corrobore le point de vue de M. Broadbent selon qui, en réalité, les entreprises ne mettent pas en pratique leurs valeurs morales ou leurs principes quant aux droits de la personne. Par exemple, les entreprises de technologie de pointe vendent à la Chine des logiciels de surveillance qui seront ensuite utilisés pour réprimer les dissidents. Des adeptes du Falun Gong qui ont été prisonniers en Chine rapportent que les camps de travail chinois font appel au travail forcé pour produire des articles qui sont ensuite vendus sur le marché mondial.

M^{me} Flinn se dit convaincue que la SFI adoptera une démarche graduelle à l'égard des droits de la personne. Elle se montre également favorable à l'adoption d'une réglementation visant à protéger les droits des travailleurs, et elle encourage les institutions financières à être plus nombreuses à suivre les Principes de l'Équateur et à ne pas accorder de prêts à des projets qui risquent d'avoir des conséquences sociales ou environnementales négatives.

M^{me} Mees dit qu'il vaut mieux avoir une combinaison efficace de lois et d'action volontaire, puisque les lois auront un minimum d'effets et entraîneront une attitude d'application de la loi plutôt que des pratiques exemplaires.

M. Broadbent réitère l'accord de tous les partis sur la nécessité d'avoir des lois canadiennes applicables à l'étranger. Par exemple, le bilan de la Chine en ce qui a trait aux droits des travailleurs et aux droits de la personne est répréhensible. Ses syndicats ne sont pas indépendants, mais dirigés par le Parti communiste chinois, et il y a tout lieu de s'inquiéter du recours à une main-d'œuvre forcée pour la fabrication de produits d'exportation. M. Broadbent se montre favorable à l'adoption de lois visant les entreprises canadiennes en Chine. Ces dernières peuvent peut-être utiliser certaines lois chinoises pour faire du travail de revendication, avec l'aide d'avocats chinois courageux. Le fait que la loi canadienne s'appliquerait aux entreprises canadiennes en Chine donnerait plus de pouvoir à ces avocats dans leur propre pays.

Un participant demande si l'on peut se servir de l'absence de lien de dépendance dans les relations entre le gouvernement du Canada et Droits et Démocratie pour soutenir des manifestations pacifiques en faveur de la démocratie dans des pays au régime dictatorial, comme la Birmanie. Un autre réclame de l'aide pour faire progresser l'égalité et les libertés au Kurdistan. Un troisième demande quelle est la position du secteur bancaire au sujet de l'atténuation de la dette des pays en développement à l'égard des banques privées.

M. Broadbent dit que Droits et Démocratie travaille avec des groupes dissidents à condition d'avoir une marge de manœuvre. L'augmentation de son financement lui permettra d'en faire plus.

M^{me} Mees dirige les participants vers les principes directeurs de la bonne entreprise du réseau CBSR que l'on trouvera sur son site Internet. De plus, elle dit espérer que le Canada jouera davantage un rôle de premier

plan dans ces dossiers, par exemple en créant un poste de ministre de la Responsabilité sociale des entreprises.

M^{me} Flinn affirme pour sa part qu'elle ne connaît rien de précis au sujet du rôle des banques dans l'allègement de la dette des pays en développement.

Mobiliser la société civile

Mary Corkery, directrice, KAIROS

À titre de membre de l'organisation confessionnelle KAIROS : Initiatives canadiennes œcuméniques pour la justice, M^{me} Mary Corkery met l'accent sur l'importance de mobiliser la société civile pour obtenir des changements fondamentaux dans les relations de pouvoir.

Alors que la plupart des gens se demandent si les ONG peuvent mobiliser la société civile au Canada et ailleurs dans le monde en faveur des objectifs du Millénaire, M^{me} Corkery croit qu'il est important d'observer la question sous un autre angle. En d'autres mots, la question est de savoir si les ONG peuvent mobiliser les objectifs du Millénaire et la campagne *Abolissons la pauvreté* afin d'aider la société civile à obtenir un changement structurel profond et durable.

M^{me} Corkery fait référence au contexte actuel de démobilisation dans lequel des gens s'emploient à faire changer les choses. Par exemple, l'administration américaine conçoit une invasion armée pour protéger ses intérêts économiques et en fait une guerre de défense de la démocratie. Les difficultés qu'on a à réagir dans un tel cadre ont pour effet de paralyser et elles appauvrissent parfois davantage les pauvres et les marginaux. Donc, pour parvenir à la justice sociale, il est nécessaire de changer le cadre dans lequel nous nous débattons. Il incombe aux organismes de la société civile d'élever la voix des démunis et de réaffirmer l'importance de leur rôle.

La lutte pour la justice ne sera probablement jamais terminée, affirme M^{me} Corkery. Le fait que certains travaillent à l'intérieur des limites du système pour que les changements se produisent alors que d'autres « descendent dans la rue » est une bonne chose. « La dissonance est une forme supérieure d'harmonie », déclare M^{me} Corkery. Il est nécessaire d'avoir tous ces aspects pour que les OMD fonctionnent.

On doit formuler ses idées dans un contexte de changement structurel profond à long terme. Le cadre de référence que s'est donné KAIROS est fondé sur l'éthique et la spiritualité. L'organisme envisage tout développement en fonction des droits et croit à l'intégrité de la création et à la dignité intrinsèque de chaque être humain. KAIROS accorde la priorité à trois OMD, le premier (éliminer l'extrême pauvreté et la faim), le sixième (combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies) et le huitième (mettre en place un partenariat mondial pour le développement), et a déterminé les mesures à prendre pour les atteindre.

M^{me} Corkery conclut en disant que la société civile peut mobiliser les OMD en faveur d'un changement au profit des pauvres et des marginaux, qui en définitive seront les juges de ces efforts.

Roy Culpeper, président, Institut Nord-Sud

Les droits de la personne et les libertés politiques sont essentiels à toute conception holistique du développement. M. Roy Culpeper fait référence au troisième Rapport arabe sur le développement humain intitulé *Vers la liberté dans le Monde Arabe*, selon lequel il est impossible de faire progresser le développement humain dans le monde arabe sans mettre fin à la tyrannie et sans assurer le respect des droits et des libertés fondamentaux. Selon M. Culpeper, les droits de la personne incluent le droit de ne pas avoir faim et le droit au développement. Donc, les droits de la personne et le développement ne font qu'un, l'un faisant partie intégrante de l'autre.

Lors de sa comparution devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international pour témoigner au sujet de l'Énoncé de politique internationale du Canada, M. Culpeper a soutenu qu'il manquait au fond à cet énoncé un cadre de politique d'ensemble qui éclairerait toutes ses politiques internationales. Il prétend que la Déclaration du Millénaire et les OMD devraient « offrir un cadre global autour duquel toutes les politiques internationales canadiennes devraient s'articuler de façon cohérente ». Il faudrait pour cela que l'on tienne compte des OMD dans la transformation des politiques au Canada et dans les réformes économiques et sociales à l'étranger.

L'Institut Nord-Sud a récemment publié un rapport spécial intitulé *NOUS les peuples 2005 – La Déclaration du millénaire de l'ONU et la mobilisation pour le changement : Messages de la société civile*, qui contient les résul-

tats d'un sondage mené auprès de plus de 400 organismes de la société civile dans le monde, les uns à vocation internationale, les autres à vocation nationale ou infranationale. M. Culpeper déclare que les OMD représentent un minimum et qu'ils sont, jusqu'à un certain point, moins ambitieux que les types d'engagements pris dans les années 1990. Il ne suffit donc pas de les atteindre; il faut aussi les dépasser. Le rapport formule quatre messages clés à transmettre aux dirigeants du monde : respecter les promesses faites dans la Déclaration du Millénaire; aller au-delà des OMD et s'attaquer aux problèmes à la source; renforcer les Nations Unies afin d'assurer l'expansion de la justice sociale, de la paix et de la sécurité dans le monde; enfin, s'engager à investir les ressources financières et humaines nécessaires à toutes ces fins.

M. Culpeper dit croire que l'on peut atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 de 25 milliards de dollars d'aide à l'étranger d'ici 2015. Bien que le ministère des Finances répète depuis dix ans que le Canada ne peut pas se le permettre, les gens du Centre canadien de politiques alternatives qui ont préparé un budget fédéral de rechange prétendent que le gouvernement fédéral continuera d'avoir un surplus budgétaire annuel de 5 à 10 milliards de dollars. Par conséquent, le Canada pourrait très bien respecter son engagement d'ici 2015 sans faire de déficit.

En conclusion, M. Culpeper souligne la nécessité de dépasser les OMD et de s'attaquer aux causes de la pauvreté. Même dans les pays où l'on utilise des données d'ensemble qui donnent l'impression que les objectifs ont été atteints, il subsiste énormément de pauvreté et d'inégalités. Si l'on ne tient pas compte de ce genre de disparités, il est loin d'être certain que les plus touchés, les plus marginalisés, auront un avenir prometteur pour eux-mêmes, leurs familles ou les générations futures.

Anna Nitoslawska, gestionnaire des programmes internationaux, Congrès du travail du Canada (CTC)

La dernière présentatrice, M^{me} Anna Nitoslawska, traite des vues du mouvement ouvrier au sujet des OMD et des gestes qu'il pose à l'échelle nationale et internationale dans le sens des OMD. Les syndicats partagent certaines des inquiétudes exprimées au cours de cette conférence en ce qui a trait aux OMD :

Ils ont été imposés d'en haut sans trop de consultations ou de coopération de la société civile; Ils ne tiennent pas compte des disparités sur le plan du

pouvoir au sein des pays et entre eux; Ils ne se situent pas dans le prolongement des engagements pris antérieurement lors des conférences de l'ONU, surtout au moment du Sommet de Copenhague en 1995 où l'on a reconnu l'importance de l'emploi à temps plein comme stratégie indispensable pour l'éradication de la pauvreté; Ils ne tiennent pas compte du fait que les politiques des institutions financières internationales ont contribué à répandre la pauvreté; Ils ne font pas référence aux faiblesses systémiques du développement ni aux obstacles structurels à celui-ci.

M^{me} Nitoslawska déclare que le mouvement ouvrier reconnaît que cette année constitue une occasion particulière de progresser dans la mise en œuvre des OMD, surtout au chapitre de l'allègement de la dette et de l'aide à l'étranger. Elle attire cependant l'attention sur l'importance de déterminer les faiblesses des OMD afin d'accroître la possibilité de changer véritablement les choses. Il faut que les emplois décents et de qualité fassent partie intégrante du programme mondial de lutte à la pauvreté : le mouvement ouvrier y accorde beaucoup d'importance. La lutte à la pauvreté est à la base du travail des syndicats. Dans la Déclaration de Philadelphie en 1944, l'Organisation Internationale du travail (OIT) indique que « la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous ».

En 1998, les gouvernements du monde ont adopté une Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail qui marque leur engagement à promouvoir les valeurs humaines fondamentales. La Déclaration comprend huit conventions clés dans quatre catégories, soit la liberté d'association, l'élimination du travail forcé, l'abolition du travail des enfants et l'élimination de la discrimination au travail. Cette déclaration engage toutes les organisations membres de l'OIT même si elles n'ont pas approuvé toutes ces conventions.

Faisant référence à l'affirmation de Stephen Lewis selon laquelle il faut des moyens considérables pour atteindre les OMD, M^{me} Nitoslawska déclare que les ressources sont là, mais elle s'interroge sur l'existence d'une véritable volonté politique. Elle fait particulièrement référence à un numéro récent du *Ottawa Citizen*, où l'on trouvait côte à côte deux articles : l'un sur le refus par George Bush d'acquiescer à la proposition de Tony Blair de consacrer plus d'argent à l'Afrique; l'autre sur le billion de dollars dépensés l'année dernière pour du matériel militaire et du matériel de sécurité, dont près de la moitié par les États-Unis.

Le mouvement ouvrier soutient entièrement la contribution de 0,7 p. 100 du PIB, mais il soutient aussi d'autres initiatives de lutte à la pauvreté. Parmi celles-ci, mentionnons l'annulation complète de la dette des pays les plus pauvres travaillant pour le respect des droits de la personne, l'investissement dans les personnes en leur donnant accès à l'éducation et à la santé, et la participation à la campagne *Abolissons la pauvreté*.

M^{me} Nitoslawska déclare que le mouvement des travailleurs est déçu que le gouvernement minoritaire actuel n'ait pas fait adopter de lois ou de politiques sociales importantes et progressistes et que le récent Énoncé de politique internationale dissimule la question des droits de la personne derrière les intérêts commerciaux et les préoccupations en matière de sécurité. Elle affirme que le gouvernement fédéral rate une occasion en ne mettant pas à profit les quelque trois millions de travailleurs du CTC, qui paient leurs cotisations – des militants qui participent à la vie communautaire et sont sensibilisés aux activités internationales.

En conclusion, M^{me} Nitoslawksa fait remarquer que dans dix ans, les participants se rencontreront pour évaluer les progrès accomplis en ce qui a trait aux OMD. Elle dit espérer qu'au lieu d'être une autopsie ou un bilan, ce sera une occasion de célébrer l'abolition véritable de la pauvreté.

Questions et discussion

Un participant demande aux conférenciers leurs commentaires sur l'utilisation trompeuse de données d'ensemble dans les rapports sur les réalisations relatives aux OMD et sur l'incapacité du Canada à atteindre les OMD à l'intérieur de ses frontières.

Reconnaissant l'ampleur du travail accompli par les Églises locales au Pérou qui mettent sur pied des coopératives pour venir en aide aux femmes et aux enfants, un autre participant fait remarquer qu'il est nécessaire de travailler ensemble localement pour cerner les causes profondes des problèmes et changer la situation.

Un participant reconnaît l'importance des premières étapes du dialogue mais demande quelles sont les mesures précises que la société civile pourrait prendre relativement aux questions abordées depuis deux jours.

Évoquant la série télévisée *La Maison-Blanche* pour illustrer un problème authentique ancré dans un univers fictif, un autre participant demande comment l'industrie du divertissement pourrait être mise à contribution pour sensibiliser les gens aux problèmes visés par les OMD.

Faisant allusion à la nécessité pour le Canada de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des OMD sur une base nationale afin d'être crédible sur la scène internationale, un participant demande comment on pourrait encourager le gouvernement du Canada à adopter, comme la Norvège, une politique cadre qui oblige tous les ministères à évaluer chacun de leurs projets par rapport aux droits de la personne et aux OMD.

Finalement, un participant fait remarquer que les droits sont inscrits dans des conventions et des normes du travail clés. Il insiste sur l'importance d'avoir un système national de protection des droits dans chaque pays.

En réponse, M. Culpeper convient que l'utilisation de données non regroupées serait fort utile et il cite l'exemple du budget fédéral de rechange. Il poursuit en disant que la démocratisation des politiques – celle du processus budgétaire, en particulier – permettrait d'avoir des données non regroupées. En ce qui concerne le contrôle de l'efficacité des groupes de donateurs, M. Culpeper fait remarquer qu'il faut plus de responsabilisation inverse et cite en exemple le Groupe de surveillance indépendant.

M^{me} Corkery traite de la désagrégation des données dans le contexte de la surveillance régulière de l'application des nombreuses conventions que le Canada a signées. Bien que les moyens financiers soient essentiels, il est aussi important d'élaborer de nouvelles règles de commerce et de réduction la dette pour que les pays en développement puissent éradiquer la pauvreté, déclare-t-elle. De plus, elle attire l'attention sur la nécessité de repenser la théologie de la libération parce qu'afin de libérer les gens, on doit libérer toute la création.

M^{me} Nitoslawska constate la nécessité de désagréger les données pour adapter les stratégies et établir l'ordre des priorités des mesures de mise en œuvre des OMD. Elle convient que l'art est un puissant outil de sensibilisation et dit travailler avec CUSO au Mozambique à un projet faisant appel à l'art pour sensibiliser les femmes au VIH/sida. En ce qui a trait à l'application des OMD au Canada, M^{me} Nitoslawska dit que les organismes de la société civile travaillent sur toute une série de questions et qu'ils se concentrent surtout sur l'élimination de la pauvreté au pays. Il reste tout de même énormément de travail à accomplir, précise-t-elle.

M. Culpeper conclut en déclarant que les OMD offrent le programme qu'il faut pour amener les gouvernements et les organismes internationaux à répondre de leurs gestes. Les OMD fournissent une brèche stratégique, mais la société civile peut se mobiliser et faire pression sur le gou-

vernement et les organismes internationaux pour qu'ils dépassent les OMD.

Conclusion

En conclusion, le président Jean-Louis Roy remercie tout le monde de sa participation à la conférence. Bien que les efforts déployés actuellement pour atteindre les OMD ne soient pas suffisants, il est possible de réussir et d'avoir des effets positifs, déclare-t-il.

M. Roy insiste sur l'urgence de la situation. Il affirme que le plus important message de la conférence est qu'à moins que les choses ne changent, à moins que l'on ne découvre une énergie nouvelle et de nouvelles ressources, les OMD ne seront pas atteints d'ici dix ans. Il affirme que tous les participantes et participants à la conférence veulent participer à cette nouvelle offensive et que les mois à venir seront essentiels à l'accomplissement de véritables progrès.

M. Roy fait valoir la nécessité d'élaborer des plans nationaux et d'investir là où les gens sont; il s'agit là selon lui d'importants facteurs de succès. De plus, il rappelle à son auditoire les récents commentaires de Louise Fréchette, la Vice-Secrétaire générale de l'ONU : le monde doit être libéré de la pauvreté, libéré de la peur et aussi libéré de la bureaucratie; on dépense beaucoup trop d'argent pour des mesures bureaucratiques et il y en a trop peu qui se rend aux gens qui en ont désespérément besoin.

En outre, M. Roy demande au gouvernement du Canada de tenir, avant le Sommet de septembre, une séance sur les OMD à laquelle des représentants d'organismes de la société civile et d'autres organismes pourraient prendre part. Il fait remarquer qu'avant septembre 2005, on devra élaborer un mécanisme pour permettre aux gens d'exprimer leur point de vue sur la position que devrait adopter le gouvernement du Canada. Il insiste sur l'importance pour le Canada d'agir indépendamment des États-Unis, surtout en ce qui a trait à l'annulation de la dette des pays les plus pauvres.

M. Roy fait aussi référence à la nécessité d'établir un nouveau pacte entre les pays développés et les pays en développement afin de contribuer à la mise en œuvre des OMD d'ici 2015. Il réaffirme l'importance des droits de la personne comme pierre angulaire des OMD, soutenant que les deux sont liés par leur processus, leurs résultats et leur durabilité. De plus, les

droits de la personne devraient être un point de coalition internationale et ils ont, tout comme les OMD, la même racine, soit la dignité humaine.

À la suite de descriptions de situations d'extrême pauvreté dans les pays en développement, M. Roy met fin à la conférence sur une déclaration passionnée : « Pas de nourriture, pas d'eau, pas de services de santé, pas d'écoles, pas de logements, pas d'emplois, pas de dignité, pas de respect, pas de droits : voilà qui est inacceptable! »